

Le Conseil,

Vu le rapport du 19 avril 2000, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Le compte administratif que je vous propose d'approuver, constate les résultats à la clôture 1999 : le 24 décembre 1999 pour les deux sections de fonctionnement et d'investissement.

En 1999, les dépenses totales ont atteint 13 535,5 MF pour un crédit ouvert de 14 392,9 MF, soit un taux de réalisation global de 94 %. Parallèlement, les recettes totales s'élèvent à 13 948,8 MF pour une prévision de 14 710,1 MF, soit un taux de réalisation globale de 94,8 %. Ces montants sont extraordinairement élevés du fait du rachat du périphérique nord de Lyon et des nombreuses écritures comptables de régularisation que cela a entraîné. Le détail vous en est donné dans le corps du rapport.

Compte tenu des résultats antérieurs reportés et de l'affectation de l'excédent de fonctionnement à l'investissement, l'exercice 1999 s'est achevé avec un excédent global de 96 MF, seulement 0,7 % du total des dépenses réalisées et moins de deux jours de mandatement.

Le tableau n° 1 ci-dessous vous présente la synthèse du compte administratif 1999 par section.

Compte administratif 1999 - budget principal - synthèse (en F) - tableau n° 1 -

Libellés	Investissement	Fonctionnement	Total
recettes			
budget primitif	2 569 397 120,00	4 321 500 000,00	6 890 897 120,00
total des prévisions	9 560 353 216,56	5 149 742 339,36	14 710 095 555,92
réalisations	8 691 390 123,35	5 257 382 593,18	13 948 772 716,53
taux de réalisation	90,91 %	102,09 %	94,82 %
dépenses			
budget primitif	2 569 397 120,00	4 321 500 000,00	6 890 897 120,00
total des prévisions	9 096 448 594,25	5 296 495 932,49	14 392 944 526,74
réalisations	8 822 397 230,23	4 713 109 821,85	13 535 507 052,08
taux de réalisation	96,99 %	88,99 %	94,04 %
résultat de l'exercice	- 131 007 106,88	544 272 771,33	413 265 664,45
résultat antérieur reporté	- 463 904 622,31	478 400 941,16	14 496 318,85
affectation du résultat à l'investissement		331 647 348,03	331 647 348,03
résultat de clôture	- 594 911 729,19	691 026 364,46	96 114 635,27

Ce compte administratif élaboré, selon l'instruction comptable M 14, présente des résultats très satisfaisants. En fonctionnement, les dépenses réelles représentent 3 661 MF, soit 285,8 MF de plus qu'en 1999, leur taux de réalisation est de 98 % de la prévision budgétaire. Le principal poste en augmentation (+ 447 MF) concerne les subventions versées, notamment au SYTRAL dans le cadre du décroisement des compétences avec le service départemental d'incendie et secours. Les autres rubriques sont maintenues et la masse salariale est en diminution de près de 250 MF après le transfert du personnel du service incendie au SDIS et du personnel chargé de la gestion des permis de construire à la ville de Lyon.

En investissement, sur 8 822,4 MF de mandatement, 5 201 MF seulement représentent des dépenses réelles avec un taux de réalisation de 95 % de la réalisation. Même si ce taux est élevé, en raison du poids particulier du rachat du TNP, le budget 1999 avait été préparé en crédits de paiement ; or, on constate une évolution très importante de la prévision au niveau global comme au niveau de chacune des opérations.

En recettes de fonctionnement, les principales ressources d'origine fiscales s'élèvent à 3 190 MF sur un total de 4 415 MF de recettes réelles. Elles étaient de 3 097 MF en 1998 sur un total de 4 372 MF. En investissement, sur 8 691 MF de recettes, 4 327 MF ont fait l'objet d'un titre de recettes réelles dont un milliard pour la renégociation de l'emprunt d'acompte sur rachat du TNP versé à la fin de 1998, 819 MF d'emprunt pour le paiement du solde du rachat, 862 MF de participation du Conseil général au coût du périphérique nord, 621 MF d'emprunt à long terme.

Au moment de l'établissement du budget primitif 1999, l'autofinancement brut était calculé à 717,4 MF et l'épargne nette après remboursement du capital de la dette à long terme s'élevait à 222,2 MF directement consacré au financement de l'investissement. A la clôture des comptes 1999, l'autofinancement brut ressort à 753,173 MF, l'épargne nette à 186,270 MF.

L'écart entre recettes réelles et dépenses réelles de fonctionnement a tendance à se resserrer, il est donc moins favorable à l'investissement qu'initialement prévu et très inférieur à celui de la clôture 1998 qui était de 309 MF. Ceci s'explique principalement par l'augmentation des subventions versées. Les fonds de concours, souvent à des investissements de partenaires extérieurs, sont imputés en fonctionnement car ils ne contribuent pas à l'enrichissement du patrimoine communautaire et pèsent donc sur les équilibres financiers.

Les crédits restant à réaliser à la fin de l'exercice 1999, ne sont l'objet de reports que dans quelques cas imposés par la rigueur comptable. Ils seront validés lors du vote du budget supplémentaire et se présentent ainsi :

- en investissement :

. dépenses : 56,032 MF
. recettes : 56,565 MF

- en fonctionnement :

. dépenses : 3,003 MF

Le solde disponible à la clôture s'élève à 93,6 MF. Il sera affecté en même temps que l'excédent de fonctionnement à l'investissement au moment de l'adoption du budget supplémentaire.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses

Les dépenses de fonctionnement sont arrêtées à 4 713,110 MF. Les dépenses réelles progressent de 285,840 MF, soit 12 %, par rapport à l'exercice pour atteindre 3 660,850 MF.

Cette augmentation des dépenses réelles reflète cinq réalités :

- dépenses de gestion courante contenues ;
- augmentation du poste des subventions (+ 447 MF), notamment par le transfert des compétences entre la Communauté et le Département pour la gestion des services d'incendie et de secours, le syndicat des transports en commun de l'agglomération lyonnaise et la nouvelle répartition des voiries urbaines ;
- gestion du service incendie et secours au niveau du Département avec transfert des personnels sapeurs-pompiers et mise à disposition par la Communauté urbaine des personnels technico-administratifs ;
- gestion des permis de construire par la ville de Lyon avec mise à disposition des personnels ;
- reprise en régie directe de l'informatique communautaire.

L'exercice 1999 se caractérise par un fort taux de réalisation puisqu'au sein des mouvements réels, plus de 98 % des inscriptions budgétaires ont été mandatées. Le montant élevé du rattachement des charges à l'exercice 1999 (101,782 MF) par rapport à celui enregistré en 1998 (6,864 MF) s'explique par l'absence de journée complémentaire et de reports. Ainsi, l'exécution du budget 2000 ne sera pas affectée par des restes à mandater au titre de l'exercice précédent.

En ce qui concerne les mouvements d'ordre, on relève 138,14 MF de subventions en nature qui correspondent à des cessions d'immobilisation à titre gratuit, de façon unilatérale ou à l'occasion d'échanges, pour favoriser le dynamisme économique dans l'agglomération. De plus, les écritures de sorties patrimoniales comptabilisent 151,987 MF au titre des transferts de biens au service départemental d'incendie et de secours.

Les résultats de l'exercice 1999 sont présentés par direction.

Le secrétariat général (47,003 MF)

Les études et colloques organisés par la mission prospective et les publications des cahiers du projet Millénaire 3 ont représenté 3,874 MF, soit un effort identique à celui consenti en 1998. En ce qui concerne le réseau de villes, sa mise en œuvre s'est concrétisée en 1999 et l'enveloppe prévisionnelle de 2 MF a pratiquement été atteinte.

La stratégie de coopération décentralisée définie par l'exécutif communautaire consiste à privilégier la coopération conventionnée, à s'appuyer sur la coopération française, à limiter le nombre de villes partenaires, à soutenir les actions des communes du Grand Lyon et des associations de l'agglomération. Le principe de consacrer une dotation d'un franc par habitant de l'agglomération a été respecté en 1999, avec 1,180 MF utilisés :

- pour l'envoi de matériel de collecte des ordures ménagères et l'assistance à la mise en œuvre d'une cartographie informatisée à Lomé ;
- pour l'aménagement d'un garage et d'une décharge à Ouagadougou ;
- pour la formation et l'accueil de techniciens de Bamako, Porto-Novo, Agadir ;
- pour des missions d'expertise en Pologne et Ukraine.

La communication (38,037 MF)

Le budget dédié à la communication externe a progressé fortement.

Parmi les nouvelles actions entreprises, on peut citer le partenariat publicitaire avec les grands clubs sportifs de l'agglomération : Olympique lyonnais (4 MF), Hockey sur glace lyonnais (1 MF), ASVEL (2 MF).

La Communauté urbaine était également présente lors du grand prix de tennis de Lyon ou à l'occasion d'expositions à Gerland (ENS), Lyon Confluence, les pentes de la Croix-Rousse, le forum BIOVISION, le salon POLLUTEC.

La promotion du Grand Lyon, par la société EURONEWS, a représenté 2,500 MF.

Les actions de communication concernant la campagne de propreté se sont poursuivies à hauteur de 2,010 MF. Pour la promotion de la collecte sélective au sein de l'agglomération, ce ne sont pas moins de 4,212 MF qui ont été dépensés.

La direction générale des services (40,091 MF)

Le budget de la direction générale des services est arrêté à 40,091 MF pour 37,183 MF réalisés en 1998.

Il concerne : la démarche de progrès (0,920 MF), le service de l'assemblée communautaire (16,310 MF), le service juridique (20,016 MF), le service de l'administration générale (2,638 MF). Le détail est présenté dans le tableau n° 2 ; cependant, les principales évolutions sont liées, pour l'administration générale, à une diminution de 0,407 MF des frais d'affranchissement (1,871 MF en 1999). Pour le service juridique, elles concernent les économies sur les assurances de 4 MF générées par le transfert de la direction incendie et secours et l'indemnisation des commerçants dont l'activité s'est détériorée, en 1999, du fait des travaux importants de voirie (1,927 MF).

Les indemnités des élus progressent de 0,580 MF dont 0,120 MF au titre des frais de missions, soit une hausse de 45 % sur ce poste.

La direction des systèmes d'information et de télécommunication (47,003 MF)

Le budget accordé, précédemment géré au sein de la direction de la logistique et des bâtiments, a progressé de 9 %.

En forte augmentation : le recours à des prestataires de services extérieurs, notamment nécessaire, au cours du second semestre, pour assurer l'interface entre le personnel ICARE qui quittait la Communauté et les nouveaux agents recrutés : 13,508 MF en 1999 pour 5,563 MF en 1998.

Dans le même temps, les prestations à la société ICARE ont représenté 17,592 MF pour 23,953 MF en 1998.

Par ailleurs, les frais de télécommunications atteignent 8,546 MF, soit + 30 % par rapport à l'exercice précédent, en raison de la généralisation des téléphones mobiles et de la multiplication des sites desservis.

La direction des ressources humaines (860 MF)

La diminution des effectifs liée au départ d'environ 1 000 sapeurs-pompiers explique une baisse de 250 MF de la masse salariale. Le montant des heures supplémentaires diminue de 0,300 MF et s'établit à 20,307 MF, confirmant la décrue amorcée en 1998. Autre tendance confirmée, le poids des congés de fin d'activité et cessations progressives d'activité : 4,517 MF en 1999 (3,340 MF en 1998). Les frais de représentation et de mission, quant à eux, atteignent 2,467 MF en progression de 0,300 MF. Les allocations chômage versées sont stabilisées à hauteur de 1,3 MF.

Les dépenses de formation s'élèvent à 7,362 MF, soit une progression de 2,4 MF qui démontre l'effort particulier réalisé en 1999. Par exemple, 1,077 MF a été consacré aux formations bureautiques.

Avec 15,165 MF, les crédits consacrés aux emplois d'insertion connaissent une forte hausse (+ 4,292 MF). Le taux de réalisation de 71 % par rapport aux prévisions budgétaires inscrites en 1999 reflète toutefois les difficultés à adapter les emplois d'insertion aux compétences communautaires.

Les actions de communication interne ont été particulièrement importantes avec les festivités du trentenaire de la communauté urbaine de Lyon, ce qui explique une dotation de 0,410 MF pour seulement 0,167 MF l'année précédente.

La direction des finances et du contrôle de gestion (1 296,236 MF)

1 133,160 MF ont été versés au titre des subventions en 1999, ce qui représente une augmentation de plus de 60 %. Principale cause à cet alourdissement des charges : le transfert du service incendie et de secours même s'il occasionne une économie de 62 MF sur les dépenses de gestion courante, génère une subvention de 147,877 MF au nouvel établissement public créé. La nouvelle répartition des compétences avec le département s'accompagne d'un renforcement du montant de la contribution de la Communauté urbaine au SYTRAL, à hauteur de 689,954 MF, soit une augmentation de 295 MF.

Parmi les principales subventions allouées, on peut, par ailleurs, citer :

- 34,324 MF aux offices d'HLM et OPAC communautaires,
- 35,564 MF à l'Agence d'urbanisme,
- 8,950 MF à l'ADERLY,
- 3,713 MF à l'Office du tourisme,
- 1,040 MF à la Maison rhodanienne de l'environnement,
- 8,100 MF pour le pôle textile régional à Ecully.

En ce qui concerne les associations du personnel, 2,823 MF ont été versés à l'ASCUL et à la Gourguillonaise et 8,590 MF au comité des œuvres sociales.

La contribution du budget principal au budget annexe de l'assainissement pour la gestion des eaux pluviales s'est établie à 97,124 MF. En revanche, la prise en charge des galeries drainantes et ruisseaux est désormais effectuée directement sur les crédits du budget principal, en section d'investissement. Ainsi, 14 MF de charges ont été transférés du fonctionnement vers l'investissement. Les autres mouvements interbudgétaires témoignent des travaux réalisés sur les canalisations, dans le cadre de quartiers en DSU ou de requalification de voies. Ils représentent 21,883 MF.

Enfin, dans le cadre de l'avenant n° 3 de la convention avec le Département pour le rachat du tronçon nord du périphérique, la communauté urbaine de Lyon a alloué une subvention de 48 MF au Département, correspondant d'une part, au versement de la moitié des recettes nettes d'exploitation du TNP (17,625 MF), d'autre part, à la prise en charge de la moitié de l'indemnité versée au concessionnaire du TOP (30,296 MF).

Les effets du rachat du tronçon nord du périphérique de Lyon sont également visibles à l'étude des intérêts de la dette qui sont passés de 116,205 MF en 1998 à 129,289 MF en 1999, pour la partie courue échue, et à 94,6 MF pour la partie non échue payée en investissement, soit un total de 224 MF pour l'annuité 1999.

L'adoption d'un mécanisme de solidarité financière au profit des communes, depuis 1997, s'est traduit par l'attribution d'une dotation de 19 MF, en progression de 1 MF.

La direction de la logistique et des bâtiments (86,711 MF)

A périmètre égal, compte tenu de la gestion isolée en 1999 des domaines de l'informatique, des télécommunications et des frais d'affranchissement, les dépenses de fonctionnement enregistrent une diminution de 4,7 MF.

On observe une diminution de 1,4 MF des achats et des locations de vêtements de travail qui ont représenté 5,993 MF en 1999. Des économies ont, par ailleurs, été réalisées sur les fournitures de bureau qui, avec 2,421 MF, enregistrent une baisse de 1,4 MF, sur les frais de nettoyage des locaux (2,471 MF en 1998, 1,827 MF en 1999, soit - 0,644 MF) et l'entretien des bâtiments (- 1,4 MF).

En revanche, certaines dépenses n'ont pu être contenues dans les inscriptions budgétaires initiales. Il s'agit des frais de reprographie, 5,205 MF (+ 0,621 MF) et des consommations de fluides, 11,012 MF (+ 0,670 MF).

Les dépenses consacrées au fonctionnement du centre d'échanges de Lyon-Perrache ont atteint 17,663 MF.

En ce qui concerne l'entretien de l'hôtel de Communauté, les charges s'établissent comme en 1998 à 8,8 MF.

Enfin, un fonds de concours de 0,996 MF a été attribué à l'Etat pour la restauration de la chapelle Ampère à Lyon 2°.

La direction de la propreté (513,776 MF)

Parmi les services urbains, c'est la direction qui a vu la progression la plus importante de ses dépenses : + 42 MF, du fait notamment du paiement de l'ensemble des charges en année pleine sans décalage sur l'exercice suivant.

La politique de délestage des ordures ménagères de l'usine Lyon-nord a coûté 28,113 MF à la Communauté urbaine, c'est 12 MF de plus qu'en 1998. L'exploitation des centres de recyclage et des déchèteries représente 48,478 MF (+ 9 MF).

17,641 MF ont été consacrés au déneigement des voies, soit 6 MF de plus qu'en 1998.

De plus, les augmentations du prix du carburant et le recours à l'aquazole pèsent fortement sur les budgets (14,377 MF, pour 12,323 MF en 1998). Le vieillissement du parc automobile et les difficultés à le renouveler, en raison des procédures de marché longues, expliquent les 13,932 MF consacrés à l'entretien des véhicules en 1999.

La renégociation des conditions des marchés de collecte a eu, en revanche, des effets bénéfiques : 95,427 MF pour l'enlèvement des ordures ménagères en 1999 contre 97,682 MF l'année précédente.

Autres dépenses maîtrisées, celles de nettoyage des voies et des marchés forains qui, à hauteur de 116,730 MF, ne progressent que de 0,30 %.

Le coût de l'incinération des ordures ménagères est arrêté à 127,296 MF dont 30,737 MF pour le fonctionnement de l'usine Lyon-sud et 96,559 MF pour l'exploitant de l'usine-nord.

Le recours au personnel intérimaire a été particulièrement important en 1999 : 9,017 MF ont été consacrés à ce poste en 1999 contre 5,667 MF en 1998.

La direction de l'eau (2,630 MF)

La direction de l'eau a repris, en 1999, l'entretien du réseau hydraulique assuré jusqu'alors par la direction incendie et secours.

La direction de la voirie (289,577 MF)

L'augmentation de l'activité réfection de tranchées (+ 10 MF) tient notamment aux travaux réalisés à la demande de l'EPARI, pour le compte du Conseil général, à la suite des câblages de réseaux très importants en 1999 : les 62 MF de dépenses sont refacturés et donc compensés par des recettes équivalentes.

Si on neutralise ce poste, qui n'affecte pas l'équilibre budgétaire, on constate que les dépenses de voirie n'ont progressé que de 3,5 MF, soit + 1,26 % par rapport à l'année précédente.

Ce sont les fournitures de voirie qui bénéficient principalement de cette augmentation avec un crédit arrêté à 25 MF pour 21,7 MF en 1998.

8,5 MF ont été consacrés à l'entretien et à la rénovation des tunnels et une subvention de 5 MF a été allouée à la SNCF pour la réfection de ses ouvrages métalliques.

Une subvention de 1,9 MF a été versée à la ville de Villeurbanne. Cette subvention d'équipement correspond à un reversement des participations de l'Etat encaissées par la Communauté urbaine pour les travaux réalisés sur le boulevard Laurent Bonnevey, notamment en matière d'éclairage public.

La subvention au Département dans le cadre du programme mixte s'est élevé à 37,8 MF, montant identique à celui de 1998.

Les frais d'entretien des chaussées et des trottoirs s'établissent à 81,115 MF pour 79,555 MF en 1998. En revanche, une réduction de 45 % est enregistrée sur les dépenses de nettoyage du mobilier urbain qui s'élèvent à 1,729 MF.

1,773 MF a été consacré au développement du réseau mutualisé de télécommunications. Parallèlement, les opérateurs Télécom ont versé à la Communauté urbaine une redevance d'occupation du domaine public de 2,584 MF.

Le développement urbain (262,144 MF)

Hormis le développement économique confié entièrement à la direction des affaires économiques et internationales en 1999, le budget est présenté en légère diminution (- 0,750 MF). Les dépenses de fonctionnement courant constituent 65,570 MF, les subventions 196,574 MF dont :

- 89,473 MF de participation aux bilans de ZAC,
- 50 MF versés au SYTRAL, pour les travaux du tramway,
- 34,662 MF, pour le développement social urbain,
- 12,017 MF pour l'habitat adapté et les surcoûts fonciers,
- 5,285 MF pour les opérations programmées d'amélioration de l'habitat,
- 1,827 MF pour l'écologie,
- 1 MF pour l'aménagement des quais de Saône.

En 1999, les participations aux déficits de ZAC ont concerné, pour ne citer que les principales :

- la ZAC "Thiers" à Lyon 6° (11,191 MF),
- la ZAC "du Centre-Ville" à Vaulx en velin (10,053 MF),
- la ZAC "des Corbèges" à Corbas (9,108 MF),
- la ZAC "des Jardins du Fort" à Bron (9,084 MF),
- la ZAC "des Noyeraies" à Dardilly (8,643 MF),
- la ZAC "des Pesselières" à Moins (7,238 MF),
- la ZAC "du Centre" à Craponne (6,511 MF),
- la ZAC "de la Gare de la Part-Dieu" (5,069 MF).

8,156 MF d'études ont été consacrés aux déplacements urbains.

Les crédits destinés à la protection de l'environnement, 9,734 MF, continuent de progresser (+ 1,34 MF).

En ce qui concerne le développement social urbain, 14,415 MF ont été alloués à différents acteurs sur le site de Vaulx en velin, notamment dans le cadre de la démolition du quartier de la Thibaude.

La mission grands projets (76,263 MF)

La communauté urbaine de Lyon a confié la gestion du tronçon nord du périphérique de Lyon à la société EPERLY, à partir du mois de mars 1999, soit un coût de 49,548 MF. Parallèlement, 55 MF ont été rattachés à l'exercice 1999, au titre des recettes du péage à enregistrer pour la période d'août à décembre 1999.

Par ailleurs, une subvention de 20,474 MF a été versée au réseau ferré de France pour la construction de trois ponts SNCF sur le tronçon nord du périphérique (échangeur Pierre Baizet).

Enfin, l'assistance à maîtrise d'ouvrage, les expertises concernant le tronçon nord du périphérique de Lyon et notamment les négociations liées au rachat se sont élevées à 5,529 MF.

La direction des affaires économiques et internationales (111,290 MF)

La société Air Liquide a accepté de déménager pour que la société SMI Koyo puisse, quant à elle, s'étendre sans quitter le site. En contrepartie, la communauté urbaine de Lyon a indemnisé la société Air Liquide pour un montant exceptionnel de 82,7 MF.

La Communauté urbaine participe au plan de développement de l'aéroport de Lyon Satolas et s'est engagé à verser 72 MF sur sept ans à la Chambre de commerce et d'industrie. Une première annuité de 10 MF a été réglée en 1999.

La participation de la communauté urbaine de Lyon au déficit du parc d'activités de l'espace du Bourbonnais à Lyon 9° s'est élevée, pour la dernière année, à 2,841 MF. Deux précédents versements étaient intervenus en 1997, pour 9,3 MF et en 1998, pour 4,488 MF.

Enfin, quatre grands domaines d'activités ont été identifiés :

- animation territoriale (3,261 MF),
- technopole (4,085 MF),
- implantation et accompagnement (0,500 MF),
- filières et pôles d'excellence (0,876 MF).

L'action foncière (30,018 MF)

Les dépenses sont présentées en diminution de 3,31 MF, par rapport à 1998. Les économies, sur les loyers et charges locatives des immeubles, sont liées au transfert de la direction incendie et secours : 8,099 MF avaient été consacrés à ce poste, en 1998, pour 4,475 MF en 1999. De même, les taxes foncières acquittées en 1999, s'établissent à 13,210 MF, enregistrant une baisse de près de 5 %.

En revanche, d'une part, les charges de copropriété ont augmenté de 36 % et ressortent à 3,539 MF, d'autre part, les frais d'entretien des bâtiments progressent de 47 %, avec un coût total de 1,252 MF.

La rémunération des régisseurs des biens communautaires est arrêtée à 2,328 MF.

Une indemnité exceptionnelle de 2,5 MF a également été versée dans le cadre de travaux réalisés sur des propriétés privées pour l'aménagement du boulevard urbain "est" à Vaulx en Velin.

Les mouvements d'ordre (1 052,259 MF)

Le montant particulièrement élevé des mouvements d'ordre en 1999 trouve plusieurs origines :

- les sorties patrimoniales des mobiliers et véhicules transférés au service départemental d'incendie et secours (136,212 MF). Ces écritures ne jouent pas sur l'équilibre de la section de fonctionnement car la nomenclature comptable M14 prévoit l'enregistrement d'une recette exceptionnelle d'un même montant pour valoriser l'appauvrissement de la collectivité constaté au moment de la cession ;
- l'annulation des amortissements réalisés pour la participation du département du Rhône relatives aux subventions versées au concessionnaire du tronçon nord du périphérique (95,315 MF) ;
- les subventions d'équipements en nature correspondant à des cessions à titre gratuit sans contrepartie ou dans le cadre d'échanges de terrains (138,138 MF) ;

- les intérêts courus non échus (115,582 MF) qui progressent de 18,956 MF ;
- la dotation aux amortissements, 86,519 MF en 1999 pour 78,631 MF en 1998.

Parallèlement, les dotations pour charges à étaler diminuent de 36,292 MF et sont arrêtées à 387,705 MF.

Compte administratif 1999 - budget principal- dépenses de fonctionnement par direction (en F) - tableau n° 2 –

DIRECTIONS	Budget primitif	Prévu	Réalisé	Taux de réalisation	Reporté	Annulation
secrétariat général	4 092 500,00	7 638 181,48	6 940 123,49	90,86%		698 057,99
mission prospective	2 300 000,00	4 417 535,06	3 874 277,21	87,70 %		543 257,85
réseau de ville	662 500,00	1 905 456,85	1 886 348,71	99,00 %		19 108,14
coopération décentralisée	1 130 000,00	1 315 189,57	1 179 497,57	89,68%		135 692,00
communication	29 300 000,00	38 062 607,57	38 037 034,54	99,93 %		25 573,03
hors opération dont :						
fiêtes et cérémonies	5 166 000,00	2 227 179,06	2 227 179,06	100,00 %		0,00
prestations diverses	15 868 000,00	23 996 676,92	23 988 103,10	99,96 %		8 573,82
rais d'impression	3 524 000,00	3 634 438,48	3 632 846,55	99,96 %		1 591,93
publications		2 059 491,66	2 047 702,38	99,43 %		11 789,28
loires et expositions		1 225 788,95	1 222 170,95	99,70 %		3 618,00
ocation de matériel et divers	742 000,00	706 906,41	706 906,41	100,00 %		0,00
sous-total hors opération	25 300 000,00	33 850 481,48	33 824 908,45	99,92 %		25 573,03
sur opération						
0100 : collecte sélective	4 000 000,00	4 212 126,09	4 212 126,09	100,00 %		0,00
sous-total sur opération	4 000 000,00	4 212 126,09	4 212 126,09	100,00 %		0,00
direction générale des services	42 777 175,00	41 403 259,07	40 091 194,95	96,83 %		1 312 064,12
démarche de progrès	1 900 000,00	1 021 944,50	919 635,21	89,99 %		102 309,29
service de l'assemblée communautaire	17 200 000,00	17 231 085,66	16 309 998,84	94,65 %		921 086,82
service juridique et marchés	20 699 775,00	20 117 339,05	20 016 032,36	99,50 %		101 306,69
service de l'administration générale	2 600 000,00	2 653 260,08	2 638 753,41	99,45 %		14 506,67
secrétariat des groupes politiques	377 400,00	379 629,78	206 775,13	54,47 %		172 854,65
systèmes d'information et de télécommunications	48 550 000,00	47 016 921,87	47 003 393,67	99,97%		13 528,20
hors opération						
cartographie	1 045 000,00	951 746,32	942 427,86	99,02 %		9 318,46
annonces et insertions (DGSUP)	5 000,00	0,00				0,00
sous-total hors opération	1 050 000,00	951 746,32	942 427,86	99,02 %		9 318,46
sur opération						
0114 : matériel (télécommunications)	8 000 000,00	8 546 704,90	8 545 956,52	99,99 %		748,38
0112 : informatique	39 500 000,00	37 518 470,65	37 515 009,29	99,99 %		3 461,36
sous-total sur opération	47 500 000,00	46 065 175,55	46 060 965,81	99,99 %		4 209,74

ressources humaines	881 051 120,00	879 479 647,83	860 000 565,47	97,79 %		19 479 082,36
dont :						
masse salariale	824 544 170,00	829 248 242,87	817 880 899,75	98,63 %		11 367 343,12
* rémunération brute	564 900 038,00	567 309 315,39	562 584 445,58	99,17 %		4 724 869,81
* charges patronales	206 594 232,00	204 776 232,00	202 389 742,97	98,83 %		2 386 489,03
* primes et indemnités diverses	45 949 900,00	49 812 695,48	48 420 882,16	97,21 %		1 391 813,32
* personnel des groupes	2 800 000,00	3 200 000,00	2 458 811,50	76,84 %		741 188,50
politiques-salaires et charges						
* allocations de chômage	1 500 000,00	1 350 000,00	1 341 287,97	99,35 %		8 712,03
* remboursement des traitements	2 800 000,00	2 800 000,00	685 729,57	24,49 %		2 114 270,43
des agents mis à disposition						
formations hors CNFPT	8 367 800,00	6 690 613,86	6 285 156,37	93,94 %		405 457,49
études	0,00	578 061,11	374 186,81	64,73 %		203 874,30
autres déplacements et	1 610 000,00	1 868 178,63	1 827 270,16	97,81 %		40 908,47
trais de mission						
trais de représentation	532 500,00	648 419,42	639 805,90	98,67 %		8 613,52
affaires médicales	1 288 900,00	1 673 483,46	1 190 907,82	71,16 %		482 575,64
trais de recrutement	1 600 000,00	1 562 345,65	1 457 511,66	93,29 %		104 833,99
contrats emploi-solidarité, contrats	27 524 350,00	21 180 371,61	15 165 362,38	71,60 %		6 015 009,23
d'apprentissage et emplois ville						
communication interne	974 600,00	423 540,81	410 115,86	96,83 %		13 424,95
conditions de travail	770 800,00	764 078,08	565 147,85	73,96 %		198 930,23
et médecine du travail						
affaires sociales	13 838 000,00	13 765 182,33	13 127 070,91	95,36 %		638 111,42
sous-total hors opération	881 051 120,00	878 402 517,83	858 923 435,47	97,78 %		19 479 082,36
sur opération						
0112 : informatique (formation)	0,00	1 077 130,00	1 077 130,00	100,00 %		0,00
sous-total sur opération	0,00	1 077 130,00	1 077 130,00	100,00 %		0,00
finances et contrôle de gestion	1 194 168 593,00	1 319 367 039,74	1 296 235 828,41	98,25 %	3 000 164,58	20 131 046,75
hors opération						
dont :						
SDIS	366 505 029,00	147 905 000,00	147 876 985,93	99,98 %		28 014,07
associations du personnel	2 209 000,00	2 823 130,00	2 823 130,00	100,00 %		
subvention office du tourisme	3 000 000,00	3 712 875,00	3 712 875,00	100,00 %		
NTA-AIVN(association Internationale	0,00	1 500 000,00	1 500 000,00	100,00 %		
pour le développement urbain)						
bureau des congrès	1 425 750,00	1 425 750,00	712 875,00	50,00 %		712 875,00
SEM Cité internationale	2 135 000,00	2 135 000,00	2 135 000,00	100,00 %		
subvention au département - rachat TNP		47 921 704,94	47 921 704,94	100,00 %		
dotation de solidarité	18 000 000,00	19 000 000,00	19 000 000,00	100,00 %		
dette LT et CT	134 793 749,00	131 093 749,00	129 289 504,23	98,62 %		1 804 244,77
ligne de trésorerie	10 800 000,00	7 800 000,00	3 423 042,44	43,89 %		4 376 957,56
sûreté budgétaire	31 116 871,00	1 103 481,41				1 103 481,41
TVA	5 250 000,00	2 793 000,00	2 537 921,00	90,87 %		255 079,00
sous-total hors opération	584 927 359,00	379 194 879,08	371 144 819,85	97,88 %		8 050 059,23
sur opération						
dont :						
0215 : SYTRAL	394 977 100,00	689 954 200,00	689 954 200,00	100,00 %		
0216 : Agence d'urbanisme	23 300 000,00	35 573 204,00	35 564 000,00	99,97 %		9 204,00
0218 : Agence des villes	1 330 000,00	1 330 000,00	1 330 000,00	100,00 %		
0219 : ADERLY	8 350 000,00	8 950 000,00	8 950 000,00	100,00 %		
0220 : Comité social	7 080 000,00	9 470 000,00	8 590 000,00	90,71 %		880 000,00
0357 : forum BIOVISION		1 200 000,00	1 200 000,00	100,00 %		
0308 : pôle textile régional à Ecully	8 100 000,00	8 100 000,00	8 100 000,00	100,00 %		
0124 : contribution eaux pluviales	105 501 366,00	105 501 366,00	97 123 789,43	92,06 %		8 377 576,57
autres mouvements interbudgétaires		27 653 002,66	21 883 202,66	79,13 %	3 000 164,58	2 769 635,42
sous-total sur opération	609 241 234,00	940 172 160,66	925 091 008,56	98,40 %	3 000 164,58	12 080 987,52
délégation générale aux services urbains	700 000,00	133 647,77	132 662,24	99,26 %		985,53
et à la proximité						

hors opération						
délégation générale	370 000,00	13 318,64	12 614,47	94,71 %		704,17
proximité	330 000,00	120 329,13	120 047,77	99,77 %		281,36
sous-total hors opération	700 000,00	133 647,77	132 662,24	99,26 %		985,53
logistique et bâtiments	84 017 600,00	87 825 642,78	86 710 996,52	98,73 %		1 114 646,26
hors opération						
dont :						561 700,53
administration générale	22 020 000,00	22 500 603,12	21 938 902,59	97,50 %		
* habillement (achat et location)	6 750 000,00	6 010 035,58	5 992 394,05	99,71 %		17 641,53
* fournitures de bureau	2 340 000,00	2 484 325,63	2 420 893,95	97,45 %		63 431,68
* fournitures diverses	2 544 000,00	2 774 613,86	2 714 949,14	97,85 %		59 664,72
* frais de reprographie	4 394 000,00	5 522 633,08	5 205 220,29	94,25 %		317 412,79
* location de matériel et outillage	1 400 000,00	1 657 003,67	1 653 585,89	99,79 %		3 417,78
* nettoyage des locaux	2 150 000,00	1 827 000,00	1 826 838,09	99,99 %		161,91
* entretien et réparations	1 837 000,00	1 436 985,68	1 365 564,71	95,03 %		71 420,97
ateliers	2 434 000,00	2 699 989,17	2 682 709,80	99,36 %		17 279,37
cimetières communautaires	882 000,00	938 580,96	903 717,24	96,29 %		34 863,72
bâtiments: entretien, maintenance, nettoyage et gardiennage	13 573 000,00	12 944 764,50	12 694 059,86	98,06 %		250 704,64
entretien domaine privé	3 576 000,00	4 670 240,86	4 661 112,72	99,80 %		9 128,14
consommations d'eau, électricité, gaz, combustibles	10 056 000,00	11 014 080,69	11 012 599,74	99,99 %		1 480,95
gymnase Ferber		2 500 000,00	2 500 000,00	100,00 %		
sous-total hors opération	55 318 900,00	60 088 558,86	59 196 202,45	98,51 %		892 356,41
sur opération						
0145 : fonds de concours à l'Etat	1 000 000,00	996 000,00	996 000,00	100,00 %		
pour la chapelle Ampère						
0106 : centre d'échanges Lyon-Perrache	18 224 700,00	17 788 563,45	17 663 621,47	99,30 %		124 941,98
0107 : entretien hôtel de Communauté	9 411 000,00	8 862 331,27	8 764 983,40	98,90 %		97 347,87
sous-total opération	28 698 700,00	27 737 083,92	27 514 794,07	99,20 %		222 289,85
propreté	483 904 420,00	516 742 682,41	513 776 381,61	99,43 %		2 966 300,80
hors opération dont :						
usine d'incinération Lyon-sud	33 434 320,00	31 038 163,97	30 737 100,64	99,03 %		301 063,33
usine d'incinération Lyon-nord	94 610 000,00	96 566 767,16	96 559 016,43	99,99 %		7 750,73
délestage des OM usine nord	4 922 600,00	28 112 658,74	28 112 658,74	100,00 %		
recyclage et déchèteries	47 996 000,00	48 530 878,51	48 478 315,55	99,89 %		52 562,96
enlèvement des ordures ménagères (entreprises)	99 584 000,00	95 810 240,53	95 427 393,24	99,60 %		382 847,29
avage des trottoirs	92 396 000,00	92 762 204,55	92 558 984,93	99,78 %		203 219,62
nettoisement des marchés forains	25 272 000,00	24 225 167,01	24 171 894,62	99,78 %		53 272,39
ocation de matériel, véhicules et engins	10 062 000,00	10 869 268,25	10 826 231,01	99,60 %		43 037,24
ocation de personnel intérimaire	9 192 000,00	9 386 561,35	9 017 192,60	96,06 %		369 368,75
eau et assainissement	4 610 000,00	4 224 960,42	4 224 960,42	100,00 %		
entretien des bouches de lavage	4 050 000,00	3 736 457,14	3 736 447,16	100,00 %		9,98
fournitures diverses	5 970 000,00	5 656 962,94	5 656 724,92	100,00 %		238,02
déneigement des voiries	4 427 000,00	18 081 112,69	17 641 863,66	97,57 %		439 249,03
ormation	510 000,00	333 500,01	332 740,83	99,77 %		759,18
convention de nettoyage avec les villes de Villeurbanne (le Tonkin), Vaulx en Velin (promenade Lénine)	2 560 000,00	2 606 812,04	2 606 812,03	100,00 %		0,01
autres dépenses pour nettoyage	3 459 500,00	2 446 293,01	2 442 735,99	99,85 %		3 557,02
carburants	12 750 000,00	14 377 321,92	14 377 321,87	100,00 %		0,05
véhicules et engins-entretien et fournitures	12 472 000,00	11 087 757,17	10 896 369,58	98,27 %		191 387,59
ocations de matériels et véhicules	307 000,00	358 185,30	358 185,30	100,00 %		0,00
vignettes et cartes grises	740 000,00	806 328,00	640 783,00	79,47 %		165 545,00
études	605 000,00	1 140 656,13	1 071 431,73	93,93 %		69 224,40
sous-total hors opération	471 758 420,00	503 950 411,78	501 410 697,85	99,50 %		2 539 713,93

sur opération					
0100 : collecte sélective	8 996 000,00	9 415 792,60	9 328 803,87	99,08 %	86 988,73
0115 : véhicules	3 150 000,00	3 376 478,03	3 036 879,89	89,94 %	339 598,14
sous-total sur opération	12 146 000,00	12 792 270,63	12 365 683,76	96,67 %	426 586,87
eau	2 000 000,00	2 651 048,81	2 630 033,79	99,21 %	21 015,02
hors opération dont :					
ndemnité à l'association syndicale d'irrigation	0,00	635 000,00	635 000,00	100,00 %	
sous-total hors opération	0,00	635 000,00	635 000,00	100,00 %	0,00
sur opération					
0105 : entretien réseau hydraulique	2 000 000,00	2 016 048,81	1 995 033,79	98,96 %	21 015,02
sous-total sur opération	2 000 000,00	2 016 048,81	1 995 033,79	98,96 %	21 015,02
voirie	280 101 550,00	293 580 399,66	289 577 073,32	98,64 %	4 003 326,34
hors opération dont :					
entretien de chaussées	47 025 000,00	45 820 653,25	45 736 296,35	99,82 %	84 356,90
entretien de trottoirs	32 901 600,00	35 454 299,88	35 379 416,67	99,79 %	74 883,21
entretien des plantations	17 200 000,00	16 410 292,01	16 314 040,04	99,41 %	96 251,97
entretien et rénovation des tunnels	5 349 800,00	5 308 033,98	5 213 271,53	98,21 %	94 762,45
réfection de tranchées	45 000 000,00	62 189 439,72	62 009 439,35	99,71 %	180 000,37
nettoyage du mobilier urbain	3 430 000,00	2 052 327,96	1 729 163,53	84,25 %	323 164,43
ocation de véhicules et engins	3 000 000,00	267 250,55	267 250,55	100,00 %	
ournitures, petits équipements de voirie	22 635 400,00	25 160 132,15	25 025 873,88	99,47 %	134 258,27
entretien et réparation du matériel	726 250,00	1 507 582,66	1 507 495,27	99,99 %	87,39
ournitures pour entretien des véhicules	930 000,00	1 439 825,65	1 439 825,65	100,00 %	
études et rémunérations d'intermédiaires	8 848 400,00	8 673 553,67	7 803 834,88	89,97 %	869 718,79
signalisation lumineuse	29 996 500,00	29 924 199,24	28 364 277,98	94,79 %	1 559 921,26
gestion domaniale	920 000,00	594 708,14	578 764,44	97,32 %	15 943,70
subventions Vaulx en Velin	153 000,00	154 236,44	154 236,44	100,00 %	
promenade Lénine					
sous-total hors opération	222 466 550,00	242 709 919,90	238 938 129,00	98,45 %	3 771 790,90
sur opération					
0113 : ouvrages d'art	3 000 000,00	3 252 044,12	3 252 033,91	100,00 %	
0115 : véhicules	660 000,00	516 636,71	516 636,71	100,00 %	
0414 : Villeurbanne boulevard Laurent Bonnevay poincarré	1 900 000,00	1 900 000,00	1 900 000,00	100,00 %	
0033 : programme mixte de voirie	40 000 000,00	37 772 487,79	37 772 045,05	100,00 %	
0349 : réseau mutualisé de télécommunication	3 495 000,00	1 773 318,40	1 773 318,40	100,00 %	
0350 : Lyon 6° réfection ouvrages métalliques SNCF	5 000 000,00	5 000 000,00	5 000 000,00	100,00 %	
sous-total sur opération	57 635 000,00	50 870 479,76	50 638 944,32	99,54 %	231 535,44
développement urbain	185 053 560,00	274 049 996,09	262 143 953,49	95,66 %	
hors opération					
dont :					
mission habitat (hors OPAH)	3 102 000,00	1 267 815,46	1 194 018,01	94,18 %	73 797,45
développement social urbain (hors OPAH)	9 689 500,00	10 297 494,92	9 690 276,58	94,10 %	607 218,34
déplacements urbains	5 000 000,00	8 312 817,69	8 156 037,68	98,11 %	156 780,01
urbanisme réglementaire DUA et POS	5 250 000,00	5 096 899,60	5 072 039,01	99,51 %	24 860,59
espaces publics	600 000,00	696 240,01	665 030,86	95,52 %	31 209,15
urbanisme opérationnel	780 000,00	449 405,63	448 358,37	99,77 %	1 047,26
missions	3 500 000,00	2 381 201,10	2 188 240,84	91,90 %	192 960,26
* Porte des Alpes	2 800 000,00	2 202 302,80	2 009 342,80	91,24 %	192 960,00
* Lyon 8°	200 000,00	129 645,00	129 645,00	100,00 %	
sous-total hors opération	34 225 500,00	32 744 563,14	31 571 029,72	96,42 %	1 173 533,42

sur opération						
0117 : OPAH	20 146 800,00	15 018 980,15	13 826 070,61	92,06 %		1 192 909,54
0116 : surcoûts fonciers	22 000 000,00	13 867 392,00	12 017 000,00	86,66 %		1 850 392,00
0273 : observatoires du logement	4 691 000,00	2 295 265,47	2 099 554,66	91,47 %		195 710,81
0409 : aides à l'habitat (propriétaires privés)	1 455 000,00	1 373 791,89	1 350 245,03	98,29 %		23 546,86
développement social urbain (hors OPAH)	19 912 000,00	36 744 570,29	34 261 991,95	93,24 %		2 482 578,34
0102 : écologie	8 000 000,00	10 133 458,80	9 734 625,52	96,06 %		398 833,28
espaces publics	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00	100,00 %		
études et subventions	3 700 000,00	1 698 082,57	1 655 262,94	97,48 %		42 819,63
missions	37 400 000,00	65 490 399,38	65 130 918,68	99,45 %		359 480,70
* 0242 : Perrache confluent	4 300 000,00	9 497 295,52	9 497 215,52	100,00 %		
* 0008/0286 : pentes de la Croix-Rousse	2 950 000,00	2 433 467,54	2 284 579,76	93,88 %		148 887,78
* 0001 : Gerland	3 300 000,00	1 922 951,72	1 922 951,15	100,00 %		
* 0283 / 0371: tramway	18 740 000,00	50 623 549,78	50 623 549,78	100,00 %		
déficits de ZAC	20 089 260,00	88 859 492,40	84 673 254,38	95,29 %		4 186 238,02
rôles de développement économique	4 824 000,00	4 824 000,00	4 824 000,00	100,00 %		
sous-total sur opération	150 828 060,00	241 305 432,95	230 572 923,77	95,55 %		10 732 509,18
mission grands projets	73 760 000,00	76 854 216,49	76 263 322,38	99,23 %		590 894,11
sur opération						
<i>dont</i>						
J189 : tronçon nord du périphérique	17 100 000,00	20 778 541,69	20 725 432,25	99,74 %		53 109,44
(échangeurs)						
J351 : régie du périphérique nord	55 660 000,00	50 045 488,14	49 548 448,77	99,01 %		497 039,37
sous-total sur opération	73 760 000,00	76 854 216,49	76 263 322,38	99,23 %		590 894,11
affaires économiques et internationales	36 932 000,00	113 083 119,39	111 289 652,50	98,41 %		1 793 466,89
hors opération						
direction	8 725 000,00	2 478 177,77	2 217 034,17	89,46 %		261 143,60
animation territoriale	10 865 000,00	6 199 852,54	5 511 620,62	88,90 %		688 231,92
technopole	8 501 000,00	6 024 799,96	5 677 814,59	94,24 %		346 985,37
implantation et accompagnement	5 200 000,00	1 209 233,12	1 140 491,12	94,32 %		68 742,00
filière et pôles d'excellence		1 627 656,00	1 199 292,00	73,68 %		428 364,00
sous-total hors opération	33 291 000,00	17 539 719,39	15 746 252,50	89,77 %		1 793 466,89
sur opération						
J213 : déficit espace du Bourbonnais	2 841 000,00	2 841 000,00	2 841 000,00	100,00 %		
J362 : SMI Koyo air liquide	0,00	82 700 000,00	82 700 000,00	100,00 %		
J307 : plan de développement Lyon-Satolas	0,00	10 000 000,00	10 000 000,00	100,00 %		
sous-total sur opération	3 641 000,00	95 543 400,00	95 543 400,00	100,00 %		0,00
action foncière	28 602 240,00	30 353 067,32	30 018 275,30	98,90 %		334 792,02
hors opération dont :						
axes foncières	14 469 000,00	13 211 585,45	13 209 790,54	99,99 %		1 794,91
loyers et charges des immeubles	4 591 240,00	4 487 478,57	4 474 843,90	99,72 %		12 634,67
charges de copropriétés	2 880 000,00	3 540 997,08	3 539 118,13	99,95 %		1 878,95
rais d'acte et de contentieux	165 000,00	508 764,10	496 157,95	97,52 %		12 606,15
entretien des bâtiments	950 000,00	1 284 822,85	1 251 600,67	97,41 %		33 222,18
émunération SAFER, OTIF	3 150 000,00	2 593 323,02	2 328 452,78	89,79 %		264 870,24
et régie des immeubles						
sous-total hors opération	28 602 240,00	27 845 816,31	27 511 024,30	98,80 %		334 792,01
sur opération						
<i>dont :</i>						
0344 : Vaulx en Velin BUE		2 500 000,00	2 500 000,00	100,00 %		
sous-total sur opération	0,00	2 507 251,01	2 507 251,00	100,00 %		0,01
total mouvements réels	3 375 010 758,00	3 728 241 478,28	3 660 850 491,68	98,19 %	3 000 164,58	12 080 987,52

mouvements d'ordre	946 489 242,00	1 568 254 454,21	1 052 259 330,17	67,10 %		515 995 124,04
CNE	88 349 466,00	115 581 729,00	115 581 729,00	100,00 %		
dotations charges à étaler	398 510 563,00	388 220 778,93	387 704 866,90	99,87 %		515 912,03
dotations provisions	5 347 594,00	5 347 594,00	5 347 594,00	100,00 %		
dotations aux amortissements	87 281 619,00	87 281 619,00	86 519 296,97	99,13 %		762 322,03
subvention d'équipement en nature		138 137 770,63	138 137 770,63	100,00 %		
sorties de patrimoines (dont SDIS 136,212 MF)	10 000 000,00	223 678 216,66	223 204 096,26	99,79 %		474 120,40
annulation moins-values et amortissement TNP		95 763 976,41	95 763 976,41	100,00 %		
virement à l'investissement	357 000 000,00	514 242 769,58				
total budget	4 321 500 000,00	5 296 495 932,49	4 713 109 821,85	88,99 %	3 000 164,58	12 080 987,52

Les recettes

Les recettes de fonctionnement sont arrêtées à 5 257,383 MF : 4 414,620 MF de recettes réelles et 842,762 MF en mouvements d'ordre. Les recettes réelles progressent de 326,887 MF. 65,304 MF de produits ont été rattachés à l'exercice 1999, dont 55 MF se rapportent à la régie de recettes du tronçon nord du périphérique, pour la période d'août à décembre.

Le secrétariat général (0,863 MF)

0,413 MF ont été acquittés par les villes membres du réseau de ville. Le ministère des affaires étrangères a subventionné les actions de coopération décentralisée entreprises par la Communauté urbaine, avec les villes de Ouagadougou et Lomé, à hauteur de 0,450 MF.

La communication (0,566 MF)

Les recettes concernent le soutien, par la société Eco-Emballage, de la campagne de collecte sélective.

La direction générale des services (5,113 MF)

Le service départemental d'incendie et secours a remboursé la part d'assurances acquittée par la communauté urbaine de Lyon pour les bâtiments transférés (4,123 MF).

La vente des encarts publicitaires parus dans le BOC a rapporté 0,629 MF.

La direction des systèmes d'information et de télécommunications (0,156 MF)

Il s'agit du produit de la vente de plans et tracés orthophotographiques du service cartographie.

La direction des ressources humaines (52,274 MF)

Le remboursement des traitements et charges des personnels mis à disposition du SDIS, dans le cadre du transfert des compétences en matière d'incendie et secours et de la ville de Lyon, pour la gestion des permis de construire, représente 31,179 MF.

Le fonds de compensation du supplément familial de traitement a reversé 7,634 MF à la communauté urbaine de Lyon.

Par ailleurs, une partie des rémunérations des emplois d'insertion est prise en charge par l'Etat : 12,436 MF ont été ainsi versés à la Communauté urbaine dont 5,915 MF pour les emplois-jeunes.

La direction des finances et du contrôle de gestion (4 001,346 MF)

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères a atteint 447,840 MF, soit une augmentation de 3,64 % par rapport à 1998.

Le produit de la fiscalité directe s'établit à 2 428,304 MF. Il comprend : la taxe d'habitation (544,625 MF), la taxe sur le foncier bâti (538,181 MF), la taxe sur le foncier non bâti (3,416 MF) et la taxe professionnelle (1 342,083 MF). L'ensemble des taxes sur les ménages progresse de 28,526 MF, ce qui ne permet pas de compenser la baisse de 38 MF de la taxe professionnelle qui correspond au solde entre la suppression de la part salaire et l'enrichissement naturel des bases. On constate une diminution globale du produit fiscal de 0,4 % par rapport à 1998.

Nouveau venu dans les dotations de l'Etat, le versement du fonds de péréquation de la taxe professionnelle s'est élevé à 8,625 MF. Avec 301,29 MF, les compensations fiscales augmentent de près de 75 MF. A elle seule, l'allocation compensatrice de la part salaires de la taxe professionnelle représente 73 MF et au total, atteint 250,478 MF. Les compensations relatives aux exonérations accordées sur les taxes d'habitation et les taxes foncières sont portées à 50,812 MF.

Le montant de la dotation globale de fonctionnement s'établit à 557,384 MF, en augmentation de 8,24 MF, soit + 1,5 % de plus qu'en 1998.

La communauté urbaine de Lyon a émis 4,250 MF de titres de recettes à l'encontre de la ville de Lyon, au titre du reversement conventionnel de taxe professionnelle (exercices 1997 et 1998).

La redevance d'occupation du domaine public par EDF a représenté 15,577 MF, la redevance sur les parcs de stationnement, 13,534 MF.

La Communauté a appelé 153,963 MF auprès du SDIS à titre de participation forfaitaire à la charge de la dette communautaire consentie pour les équipements aujourd'hui transférés.

Une autre recette exceptionnelle correspond à la participation du département du Rhône aux frais de portage du FCTVA lié au rachat du tronçon nord du périphérique (23,899 MF).

Enfin, le solde de la participation de la Communauté au capital de la société SEMIFAL, après sa dissolution, a généré une recette de 15,3 MF.

La direction de la logistique et des bâtiments (19,153 MF)

La recette la plus importante (15,999 MF) provient de l'exploitation du centre d'échanges de Lyon-Perrache : les loyers acquittés par les commerçants représentent 1,772 MF. Les charges de fonctionnement sont, par ailleurs, en partie répercutées sur le SYTRAL, la société Lyon Parc Auto et la ville de Lyon (13,695 MF). De plus, les commerces et administrations présents sur le mail piéton versent une redevance d'occupation du domaine public de 0,531 MF en 1999.

Le solde des honoraires reçus de la Région pour la Cité scolaire internationale a été arrêté à 1,659 MF.

La direction de la propreté (54,590 MF)

En ce qui concerne l'usine d'incinération, on distingue deux types de recettes :

- la redevance d'incinération des ordures ménagères acquittée principalement par le syndicat Rhône Isère et les Hospices civils de Lyon (20,628 MF),
- les ventes de chaleur et de vapeur à la société PRODITH et d'électricité à EDF (25,077 MF).

L'activité des déchèteries permet la vente de matériaux (ferrailles, cartons) qui a rapporté 0,653 MF en 1999 ; la redevance d'accès s'est élevée à 1,368 MF.

Le produit de la vente des matériaux issus de la collecte sélective est également source de revenu : 1,412 MF en 1999, pour 1,034 MF en 1998. La société Eco-emballage subventionne, par ailleurs, la communauté urbaine de Lyon en fonction du nombre de tonnes de déchets triés (1,773 MF).

La direction de l'eau (0,108 MF)

Il s'agit des remboursements d'assurances faisant suite à des détériorations sur le réseau hydraulique.

La direction de la voirie (80,056 MF)

Les recettes liées aux réfections de tranchées ont atteint 67,012 MF. C'est 13 MF de plus qu'en 1998. Les autres travaux ont été facturés pour 6,338 MF.

Pour le réseau mutualisé de télécommunications, les opérateurs Télécom ont versé à la Communauté une redevance de 2,584 MF.

1,692 MF ont été encaissés au titre des redevances d'occupation du domaine public (droits de stationnement, emplacement des kiosques).

Le développement urbain (19,274 MF)

Les participations au développement social urbain et pour les opérations programmées de l'habitat ont représenté 4,5 MF. Au titre des bilans de ZAC, les aménageurs ont versé à la Communauté urbaine 5,251 MF, dont 4,547 MF pour la seule ZAC "du Centre" à Vaulx en Velin.

Les prestations réalisées pour le compte de la ville de Lyon en matière de gestion des permis de construire ont été facturées 4,298 MF.

Le soutien aux observatoires du logement a représenté 1,367 MF.

Par ailleurs, la convention signée avec la Région, le conseil général du Rhône et le SYTRAL pour la mise en place d'un observatoire des déplacements de l'agglomération lyonnaise a permis de recueillir une subvention de 1,158 MF.

Enfin, la Communauté européenne a versé 0,756 MF à la communauté urbaine de Lyon pour les actions entreprises en matière d'écologie urbaine.

La mission grands projets (117,083 MF)

Les recettes du péage du tronçon nord du périphérique représentent 113,553 MF. De plus, la direction départementale de l'équipement a financé, à hauteur de 3,063 MF, la mise en place de sites directionnels variables sur la commune d'Ecully et dans le secteur Croix-Luizet à Villeurbanne.

L'action foncière (63,437 MF)

Les cessions d'immobilisations ont atteint 38,85 MF. Les revenus locatifs des immeubles se sont élevés à 21,843 MF.

Les mouvements d'ordre (842,762 MF)

Les écritures de sorties patrimoniales des équipements transférés au SDIS représentent 136,212 MF. Elles contrebalancent les mouvements enregistrés en dépenses de fonctionnement pour le même montant.

Les transferts de charges à étaler représentent à 453,571 MF, financés en fait par la section d'investissement. 222 MF font partie des écritures de régularisation du rachat du tronçon nord du périphérique explicitées dans le commentaire de la section d'investissement.

Compte administratif 1999 - budget principal - recettes de fonctionnement par direction (en F) – tableau n° 3 -

DIRECTIONS	Budget primitif	Prévu	Réalisé	Taux de réalisation	Annulation
secrétariat général		762 500,00	862 500,00	113,11 %	- 100 000,00
mission prospective		512 500,00	412 500,00	80,49 %	100 000,00
réseau de ville		250 000,00	450 000,00	180,00 %	- 200 000,00
coopération décentralisée					

communication	750 000,00	750 000,00	565 883,00	75,45 %	184 117,00
sur opération					
0100 : collecte sélective	750 000,00	750 000,00	565 883,00	75,45 %	184 117,00
sous-total sur opération	750 000,00	750 000,00	565 883,00	75,45 %	184 117,00
direction générale des services	1 042 000,00	1 042 000,00	5 112 632,79	490,66 %	- 4 070 632,79
service de l'assemblée communautaire	557 000,00	557 000,00	629 129,00	112,95 %	- 72 129,00
service juridique et marchés	485 000,00	485 000,00	4 455 363,29	918,63 %	- 3 970 363,29
service de l'administration générale			28 140,50		- 28 140,50
systèmes d'information et de télécommunications	280 000,00	280 000,00	156 541,86	55,91 %	123 458,14
cartographie (vente de plans, tracés ortophotographiques)	280 000,00	280 000,00	156 541,86	55,91 %	123 458,14
ressources humaines	24 267 380,00	24 267 380,00	52 274 431,10	215,41 %	- 28 007 051,10
restaurant : participation employeur des agents mis à disposition du SDIS et des sapeurs-pompiers			38 477,00		- 38 477,00
remboursement de frais: accident du travail avec tiers responsable	20 000,00	20 000,00	673 873,99		- 653 873,99
contrats emploi-solidarité	6 607 380,00	6 607 380,00	6 521 391,89	98,70 %	85 988,11
contrats emploi jeunes	11 960 000,00	11 960 000,00	5 914 721,93	49,45 %	6 045 278,07
fonds de compensation du SFT	4 950 000,00	4 950 000,00	7 634 262,12	154,23 %	- 2 684 262,12
remboursement des personnels mis à disposition (SDIS et Ville de Lyon)	450 000,00	450 000,00	31 179 358,72		- 30 729 358,72
DGF permanents syndicaux	30 000,00	30 000,00	133 117,18	443,72 %	- 103 117,18
remboursement de traitements et charges	250 000,00	250 000,00	179 228,27	71,69 %	70 771,73
finances et contrôle de gestion	3 764 720 416,00	3 946 714 063,98	4 001 345 729,64	101,38 %	- 54 631 665,66
hors opération					
dont :					
fiscalité	2 482 556 586,00	2 392 798 174,85	2 428 304 526,00	101,48 %	- 35 506 351,15
taxe d'enlèvement des ordures ménagères	445 500 000,00	445 500 000,00	447 840 375,00	100,53 %	- 2 340 375,00
dotation globale de fonctionnement	554 700 000,00	554 700 000,00	557 384 421,00	100,48 %	- 2 684 421,00
fonds national de péréquation de la taxe professionnelle		7 645 864,00	8 625 100,00	112,81 %	- 979 236,00
allocations compensatrices	226 400 000,00	301 290 704,00	301 290 704,00	100,00 %	0,00
reversement conventionnel de taxe professionnelle	635 587,00	635 587,00	4 250 505,00	668,75 %	- 3 614 918,00
redevance EDF	16 000 000,00	16 000 000,00	15 576 711,10	97,35 %	423 288,90
redevance des parcs de stationnement	13 098 750,00	13 098 750,00	13 534 071,03	103,32 %	- 435 321,03
cession actions SEMIFAL	15 300 000,00	15 300 000,00	15 300 000,00	100,00 %	0,00
dividendes	400 000,00	400 000,00	1 357 426,06	339,36 %	- 957 426,06
SOGELY (marché gare)	3 000 000,00	3 000 000,00	2 994 600,00	99,82 %	5 400,00
remboursement de frais par budgets annexes	3 950 000,00	5 322 374,00	5 322 374,00	100,00 %	0,00
rachat TNP : frais de portage du FCTVA		23 899 014,00	24 129 536,16	100,96 %	- 230 522,16
mandats annulés sur exercice antérieur	2 000 000,00	3 171 619,87	2 653 338,60	83,66 %	518 281,27
annulation mouvements interbudgétaires sur les pluviales		13 382 163,26	13 382 163,26	100,00 %	0,00
produits financiers	3 493,00	613 813,00	612 195,03	99,74 %	1 617,97
participation du SDIS à la charge de la dette		148 680 000,00	153 963 132,96	103,55 %	- 5 283 132,96
sous-total hors opération	3 764 720 416,00	3 946 714 063,98	3 999 345 729,64	101,33 %	- 52 631 665,66
délégation générale aux services urbains et à la proximité	740 000,00	740 000,00	600 242,76	81,11 %	139 757,24
école de la propreté	230 000,00	230 000,00			
maîtrise d'ouvrage	510 000,00	510 000,00	600 242,76	117,69 %	- 90 242,76
logistique et bâtiments	17 559 480,00	17 559 480,00	19 153 221,73	109,08 %	- 1 593 741,73
hors opération					
dont :					
collège Elie Vignal	35 000,00	35 000,00	136 563,00	390,18 %	- 101 563,00
cimetière	983 300,00	983 300,00	1 033 801,74	105,14 %	-50 501,74
Cité scolaire internationale			1 659 670,18		- 1 659 670,18
sous-total hors opération	1 459 480,00	1 190 980,00	3 083 688,27	258,92 %	- 1 892 708,27

sur opération					
dont :					
0106 : centre d'échanges Lyon-Perrache	16 100 000,00	16 100 000,00	15 999 309,46	99,37 %	100 690,54
sous-total opération	16 100 000,00	16 368 500,00	16 069 533,46	98,17 %	298 966,54
propreté	60 061 860,00	60 061 860,00	54 590 389,69	90,89 %	5 471 470,31
hors opération					
dont :					
redevance pour incinération usine Lyon-sud	20 600 000,00	20 600 000,00	20 628 315,43	100,14 %	- 28 315,43
vente d'énergie incinération usine Lyon-sud	25 750 000,00	25 750 000,00	25 077 489,35	97,39 %	672 510,65
redevance VALORLY			939 041,71		- 939 041,71
vente matériaux(cartons, ferrailles...) déchetteries	672 900,00	672 900,00	653 065,50	97,05 %	19 834,50
redevance accès déchetteries	1 650 000,00	1 650 000,00	1 368 650,10	82,95 %	281 349,90
redevance spéciale d'enlèvement des ordures ménagères (campings et particuliers)	121 600,00	121 600,00	104 999,62	86,35 %	16 600,38
remboursement divers					
(facturation déneigement pour des particuliers....)	223 800,00	223 700,00	274 749,30	122,82 %	- 51 049,30
produit vente collecte du verre	270 000,00	270 000,00	277 952,40	102,95 %	- 7 952,40
remboursement des compagnies d'assurances pour les véhicules endommagés par des tiers	100 000,00	100 000,00	370 541,29	370,54 %	- 270 541,29
sous-total hors opération	49 961 560,00	49 961 560,00	50 259 765,33	100,60 %	- 298 205,33
sur opération					
0100 : collecte sélective	9 800 300,00	9 800 300,00	3 581 640,90	36,55 %	6 218 659,10
0115 : produit cessions de véhicules	300 000,00	300 000,00	748 983,46	249,66 %	- 448 983,46
sous-total sur opération	10 100 300,00	10 100 300,00	4 330 624,36	42,88 %	5 769 675,64
eau	0,00	0,00	108 239,91		- 108 239,91
sur opération					
0105 : remboursement assurances détériorations sur réseau hydraulique			108 239,91		- 108 239,91
sous-total sur opération	0,00	0,00	108 239,91		- 108 239,91
voirie	52 682 728,00	67 882 728,00	80 056 186,44	117,93 %	- 12 173 458,44
hors opération dont :					
déplacements pénétromètre (tests résistance des sols)	50 000,00	50 000,00	172 457,00	344,91 %	- 122 457,00
réfection de tranchées	45 000 000,00	60 000 000,00	67 011 746,81	111,69 %	- 7 011 746,81
autres facturations de travaux	3 050 000,00	3 050 000,00	6 337 670,26	207,79 %	- 3 287 670,26
remboursement des compagnies d'assurances	320 000,00	320 000,00	966 420,15	302,01 %	- 646 420,15
signalisation lumineuse (remboursements cles d'assurances)	300 000,00	300 000,00	419 997,09	140,00 %	- 119 997,09
gestion domaniale (droit de stationnement et emplacements kiosques)	98 000,00	298 000,00	1 692 588,77	567,98 %	- 1 394 588,77
sous-total hors opération	48 977 728,00	64 177 728,00	76 632 580,08	119,41 %	- 12 454 852,08
sur opération					
0349 : réseau mutualisé de télécommunication	3 705 000,00	3 705 000,00	3 423 606,36	92,41 %	281 393,64
sous-total sur opération	3 705 000,00	3 705 000,00	3 423 606,36	92,41 %	281 393,64
développement urbain	39 429 154,00	34 625 020,00	19 274 593,22	55,67 %	15 350 426,78
hors opération					
dont :					
mission habitat (hors OPAH)	915 000,00	915 000,00	156 929,00	17,15 %	758 071,00
développement social urbain (hors OPAH)	3 433 000,00	3 433 000,00	3 041 426,15	88,59 %	391 573,85
déplacements urbains			1 157 760,00		- 1 157 760,00
urbanisme réglementaire DUA	4 300 000,00	4 300 000,00	4 298 427,59	99,96 %	1 572,41
dotation générale de décentralisation	200 000,00	200 000,00	626 847,00	313,42 %	- 426 847,00
redevance d'occupation du domaine fluvial	356 000,00	356 000,00	135 478,20	38,06 %	220 521,80
loyers des baux de Gerland	1 270 000,00	1 270 000,00	155 191,04	12,22 %	1 114 808,96
sous-total hors opération	10 765 640,00	10 565 640,00	9 797 947,01	92,73 %	767 692,99

sur opération					
0117 : OPAH	3 511 600,00	2 356 002,65	1 457 913,62	61,88 %	898 089,03
0273 : observatoires du logement	2 606 000,00	2 646 702,50	1 367 131,10	51,65 %	1 279 571,40
0409 : aides à l'habitat (propriétaires privés)	500 000,00	644 114,85	644 114,85	100,00 %	0,00
0102 : écologie/subvention de la Communauté européenne			756 427,11		- 756 427,11
espaces publics	650 000,00				0,00
* 0261 : Portes des Alpes - vente dépôt tramway	3 000 000,00	3 000 000,00		0,00 %	3 000 000,00
* 0265 : parc de Gerland - achat par la ville de Lyon	5 000 000,00	5 000 000,00		0,00 %	5 000 000,00
d'un terrain avec entrepôt Michelin					
bilans de ZAC	13 275 914,00	10 292 560,00	5 251 059,53	51,02 %	5 041 500,47
sous-total sur opération	28 663 514,00	24 059 380,00	9 476 646,21	39,39 %	14 582 733,79
mission grands projets	86 800 000,00	86 800 000,00	117 083 246,15	134,89 %	- 30 283 246,15
sur opération					
dont					
0189 : tronçon nord du périphérique (échangeurs)	8 800 000,00	8 800 000,00	3 063 155,58	34,81 %	5 736 844,42
0351 : régie du périphérique nord	78 000 000,00	78 000 000,00	114 020 090,57	146,18 %	- 36 020 090,57
* recettes du péage	78 000 000,00	78 000 000,00	113 553 378,46	145,58 %	- 35 553 378,46
* divers (dépannage...)			466 712,11		- 466 712,11
sous-total sur opération	86 800 000,00	86 800 000,00	117 083 246,15	134,89 %	- 30 283 246,15
action foncière	44 077 000,00	49 077 000,00	63 436 628,43	129,26 %	- 14 359 628,43
hors opération					
dont :					
location des immeubles	22 090 000,00	22 090 000,00	21 842 935,76	98,88 %	247 064,24
cessions d'immobilisations	20 000 000,00	25 000 000,00	38 849 715,00	155,40 %	- 13 849 715,00
produits exceptionnels	1 787 000,00	1 787 000,00	2 321 063,81	129,89 %	- 534 063,81
sous-total hors opération	44 077 000,00	49 077 000,00	63 436 628,43	129,26 %	- 14 359 628,43
total mouvements réels	4 092 410 018,00	4 290 562 031,98	4 414 620 466,72	102,89 %	- 124 058 434,74
mouvements d'ordre					
charges à étaler	229 089 982,00	859 180 307,38	842 762 126,46	98,09 %	16 418 180,92
moins values (dont SDIS 136,212 MF)	229 089 982,00	453 827 947,43	453 570 896,23	99,94 %	257 051,20
annulation de l'étalement des charges sur les subventions versées		162 162 014,52	155 886 715,80	96,13 %	6 275 298,72
au concessionnaire du tronçon nord du périphérique		221 849 476,04	221 849 476,04	100,00 %	0,00
annulation sorties patrimoniales		496 238,39	496 238,39	100,00 %	0,00
produit des cessions en annuité		20 844 631,00	10 958 800,00	52,57 %	9 885 831,00
total budget	4 321 500 000,00	5 149 742 339,36	5 257 382 593,18	102,09 %	- 107 640 253,82

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les résultats à la fin de l'exercice 1999 représentent pour l'ensemble de cette section 8.822,40 MF en mandatements et 8 691,39 MF en recettes encaissées. Les consommations 1998 s'élevaient à 3 698,30 MF en dépenses et 3 739,24 MF en recettes.

Le déroulement de l'année 1999 a été ponctué d'événements importants. Leur impact sur les résultats budgétaires est évidemment très significatif: la signature de la convention pour la création du nouvel établissement public de secours et d'incendie départemental a engendré le transfert des équipements qui résultait des dispositions réglementaires (136 MF) et l'aboutissement du protocole d'accord transactionnel avec la société SCBPNL pour le rachat du tronçon nord du périphérique (TNP), en décembre dernier, a conduit au versement du solde pour l'acquisition de l'ouvrage (1 704 MF). Le coût de cet équipement a donc été fixé à la somme de 6 650 MF dont 3 841 MF financés par la Communauté urbaine.

Le compte administratif enregistre également le plein déroulement du chantier de construction de l'école normale supérieure à Lyon 7° (ENS) et du développement du projet voies-données-images-multimédia (189 MF) mais aussi les travaux relatifs à la première tranche du parc de loisirs de Gerland pour lequel une livraison est prévue dans le courant de l'exercice 2000 (39 MF).

Dans le domaine des déplacements urbains, deux opérations significatives, autres que celles relatives au TNP, ont mobilisé des fonds importants : il s'agit du réaménagement du boulevard Vivier Merle à Lyon 3^e et de la réalisation des ouvrages connexes au tracé de la ligne du tramway (53,89 MF).

Enfin, la réorganisation des services de la Communauté urbaine a nécessité la définition d'un programme d'aménagement-déménagement des services : le PAD. Il aura été possible de le financer sur les crédits ouverts pour la maintenance de l'hôtel ou d'autres bâtiments communautaires ainsi que sur les lignes affectées à l'acquisition des mobiliers et des matériels.

Des précisions doivent être apportées sur la méthode retenue pour l'analyse du compte administratif pour cette section. En effet, les montants annoncés, en mouvement opérationnel, ne comptabilisent pas les avances de trésoreries versées ou régularisées dans le cadre de mandats de travaux. Sont donc exclues en dépenses et en recettes, respectivement les sommes de 226,79 MF et 200,05 MF, par ailleurs intégrées au total des mouvements financiers. Les écritures pour ordre, liées à des opérations d'investissement, sont aussi répertoriées sous la rubrique financière. La présentation choisie s'attache à retracer les domaines d'interventions de la Communauté, définis dans le plan de mandat.

Le budget primitif 1999 a été élaboré selon la notion de crédit de paiement. C'est la raison pour laquelle, le montant des reports a été limité par rapport aux exercices précédents. En effet, ils ne représentent que 56 MF en dépenses et 56,56 MF en recettes. Ce sont essentiellement des réinscriptions pour la régularisation des avances de trésorerie restant à solder à la fin de l'exercice budgétaire et pour les opérations en mandat au bénéfice des communes.

Les annulations de crédits sont de 218,02 MF en dépenses. Elles représentent 2,4 % de la prévision totale. 298,16 MF ne sont pas reconduits pour les recettes hors la prévision relative au prélèvement qui s'élève à 514,2 MF à la clôture de l'exercice.

La répartition à l'identique, par domaines d'intervention du budget primitif, permet un comparatif avec la prévision des crédits ouverts à la clôture 1999.

Sous l'effet des reports 1998-1999 (332,07 MF) et des mouvements budgétaires validés tout au long de l'année, la prévision globale des dépenses opérationnelles a évolué de 2 128,75 MF (hors reports : 1 796,68 MF). Si l'on exclut le montant des crédits ouverts, en mouvements réels, pour le rachat du TNP, la tendance s'inverse. En effet, dans ce cas, la prévision opérationnelle enregistre une diminution de 67,33 MF par rapport aux inscriptions du budget primitif augmenté des reports 1998-1999. Les minoration affectent de façon générale les domaines de l'action économique (- 83,04 MF) et de l'urbanisme (- 40,61 MF). Globalement, les transferts de crédits se font au profit des projets de déplacements urbains (+ 30,35 MF) et de la politique de l'habitat (+ 18,91 MF).

Pour les recettes opérationnelles et hors écritures réelles pour le rachat du TNP, la prévision a été augmentée par des inscriptions nouvelles à hauteur de 21 MF.

Les dépenses d'investissement

La consommation totale des dépenses d'investissement atteint 96,99 % à la clôture, soit 8 822,4 MF. 5 201 MF constituent des mouvements réels ; 3 621 MF sont des écritures d'ordre.

36,7 % de ces mandatements concernent le domaine opérationnel où l'exécution budgétaire est proche de 93 %. Hors les écritures identifiées pour le rachat du tronçon nord du périphérique (1 864 MF), le taux de consommation opérationnel s'établit à 84,91 %. Il peut être rapproché du résultat de 1998, à savoir 84,42 %. La consommation des crédits de dépenses est de fait sensiblement identique à l'année dernière.

Le développement économique et l'emploi (205,61 MF)

C'est une forte mobilisation de crédits pour l'aménagement de cinq secteurs de l'agglomération qui se traduit dans les mandatements.

Il s'agit aux portes sud de Lyon, de l'aménagement du parc de Gerland (39,21 MF) et du traitement du boulevard scientifique et des voiries annexes du 7^e arrondissement (15,11 MF). C'est encore la poursuite des acquisitions foncières et le début des travaux dans le périmètre du projet de développement du Confluent (27,20 MF).

A l'est, ce sont les démolitions de passerelles pour piétons et les réaménagements de voirie consécutifs qui concourent à la rénovation urbaine du quartier de la Part-Dieu à Lyon 3^e (12,12 MF). Il s'agit également de la continuité des opérations d'urbanisme qui se déroulent dans le secteur de la Porte des Alpes à Saint Priest (31,51 MF).

Au nord de Lyon, la restructuration des quartiers de Vaise et de l'Industrie s'appuie sur la requalification des voiries et des espaces publics menée pour 14,36 MF.

Par ailleurs, des actions très ciblées et destinées à soutenir l'activité économique ont été mises en œuvre, conformément aux décisions de l'assemblée communautaire. On rappellera l'acquisition des tènements à l'entreprise Air Liquide, sur la commune d'Irigny, pour offrir à la société SMI Koyo les moyens de son expansion (7,3 MF), ou l'achat des terrains, rue des Bitumes à Feyzin, destinés à assurer l'extension d'une unité de production de l'entreprise Rhône-Poulenc (12 MF).

Les grands équipements d'agglomération (206,02 MF)

Les paiements liés au chantier de construction de l'ENS à Lyon 7° pèsent particulièrement sur la section d'investissement : ils atteignent 189,36 MF à la fin de l'année.

La Communauté urbaine continue l'acquisition du foncier et les études afférentes à l'installation du marché agroalimentaire sur la commune de Corbas (15,06 MF).

Les déplacements urbains (2 407,85 MF)

La proportion des crédits consommés pour ce domaine d'intervention est ramenée à 543,85 MF hors écritures réelles pour le rachat du tronçon nord du périphérique.

Deux opérations phare de l'exercice sont identifiées.

Il s'agit évidemment des écritures pour le tronçon nord du périphérique. Sous cette rubrique, le rachat de l'ouvrage s'affiche à 1864 MF. Il s'agit des versements pour solder le paiement de l'équipement à la société SCBPNL (1 704 MF) et le remboursement des avances reçues du département du Rhône, pour les acquisitions foncières liées au projet (159,9 MF). S'ajoutent à ces montants, les écritures d'ordre pour l'intégration de l'ouvrage que l'on retrouve dans les mouvements financiers pour un montant de 2 963,46 MF. La charge de cette opération de rachat représente donc une somme totale de 4 827 MF en dépenses, sur l'ensemble des résultats du compte administratif.

Les travaux qui se déroulent encore pour le tronçon nord représentent 125,07 MF dont 56,8 MF concernent l'achèvement de la construction du deuxième tube ; 35,44 MF les mesures d'accompagnement et 23,28 MF la réalisation d'équipements pour les échangeurs.

La deuxième opération significative de ce domaine correspond aux investissements qui sont pris en charge par la Communauté urbaine dans le cadre de la mise en service de la ligne de tramway. Ce sont les études et les travaux d'aménagement des espaces publics connexes au tracé du réseau (25,92 MF) et la poursuite des aménagements du boulevard Vivier Merle à Lyon 2° (27,99 MF).

Le programme des voiries de proximité s'est déroulé sur la base d'un mandatement total de 165 MF complété par les actions du fonds d'intervention communal pour 7,46 MF.

Comme chaque année, des opérations spécifiques et d'importance budgétaire notable ont pu être menées à bien : il s'agit, par exemple, de la mise en sécurité et de la rénovation du tunnel sous Fourvière (9,94 MF), du traitement de la place de Francfort à Lyon 3° (7,89 MF), des travaux pour le boulevard urbain "est" à Saint Priest (12,89 MF), de la requalification des parcs de stationnement de la ZUP de Rillieux la Pape (5,34 MF), de l'aménagement du boulevard urbain ouest à Saint Genis Laval (4,69 MF). Toutes ces opérations présentent un caractère pluriannuel.

En fait, ce sont 59 chantiers individualisés qui sont en phase d'exécution physique et comptable tout au long de l'année 1999.

Le réseau cyclable se densifie encore avec la réalisation de pistes pour les déplacements dans Lyon et dans certaines communes de l'agglomération (Vénissieux, Sathonay Camp, Caluire et Cuire, Ecully, Sainte Foy lès Lyon, Villeurbanne) (10,11 MF).

Par ailleurs, 7,32 MF sont attribués à la plantations d'arbres d'alignement.

L'habitat et la politique de la ville (73,71 MF)

Ce domaine retrace les investissements de la Communauté pour le développement social urbain. En 1999, 46,95 MF ont été dépensés pour le compte des partenaires qui participent à ces projets. La contrepartie financière encaissée a représenté 14,21 MF pour l'année. 26,75 MF intègrent le patrimoine de la Communauté urbaine. En 1998, cette tendance était inversée : sur 69 MF dépensés, 48 MF concernaient des équipements communautaires et 21 MF correspondaient à des travaux pour le compte de tiers.

On identifiera quatre zones de DSU qui ont particulièrement mobilisé les ressources financières de notre collectivité en 1999 :

- la commune de Vaulx en Velin (21,32 MF) : les interventions communautaires ont eu pour objectif le désenclavement et la sécurisation du quartier de la Thibaude avec la reconstruction de garages, le traitement des espaces verts et l'installation d'éclairage public (20,06 MF) ; la requalification des espaces extérieurs du secteur des Grolières pour la première tranche de travaux (0,69 MF), le lancement des études préliminaires et les premiers relevés topographiques pour l'opération d'aménagement du quartier de l'Ecoin sous la Combe (0,427 MF) ;

- le DSU, ville nouvelle à Rillieux la Pape (18,86 MF) : des travaux de voirie et la plantation d'arbres sont menés sur l'avenue de l'Europe pour 10,76 MF ; une part significative des fonds dépensés permet la construction d'ouvrages dans le cadre du mandat donné à la SERL relatif au secteur Lenôtre Ronsard (4,58 MF) ;

- à Vénissieux (12,8 MF), on retiendra les opérations de restructuration des espaces extérieurs du quartier Montchaud, notamment dans le secteur Lénine sud à hauteur de 10,18 MF.

Plusieurs chantiers sont suivis dans le 8^e arrondissement de Lyon : ce sont les aménagements engagés dans le quartier des Etats-Unis (3,65 MF) pour la troisième tranche des travaux de la cité Tony Garnier (3,43 MF) et les études préliminaires au projet de requalification de la place du 8 mai 1945 (0,21 MF) ; ce sont aussi, dans le quartier Mermoz, essentiellement le traitement des rues Cotte et Tixier (1,29 MF), les frais de maîtrise d'œuvre payés pour les opérations relatives à la place du 8 mai 1945 (2,42 MF) et au quartier Langlet Santy (0,25 MF).

L'urbanisme (37,63 MF)

Comme indiqué précédemment, le montant des crédits ouverts au budget primitif a été substantiellement minoré de 29,4 MF par rapport au prévu à la fin de 1999. Par ailleurs, un report 1998-1999 de 11,21 MF avait été attribué pour ce domaine (- 40,61 MF au total). Toutefois, comparés aux résultats 1998, les mandatements constatés en 1999 restent, en valeur, sensiblement identiques à ceux de l'année précédente : 37,63 MF contre 39,65 MF.

Ils traduisent prioritairement les actions engagées dans le cadre de la centralité et de l'urbanisme commercial (28,13 MF) et spécifiquement dans les communes d'Oullins pour le secteur Narcisse Bertholley (1,33 MF), à Limonest (1 MF), Tassin la Demi Lune (1,37 MF), Rillieux la Pape les Verchères (0,44 MF), Décines Charpieu (0,39 MF) et à Lyon 1er pour la réhabilitation des voiries et des espaces publics dans les pentes de la Croix-Rousse et l'application du schéma de déplacements urbains dans ce secteur (5,86 MF).

Pour les avant-projets d'urbanisme, seules les acquisitions foncières pour le site de la Feyssine ont été menées comme prévues au budget primitif (1,10 MF). Celles relatives au projet d'aménagement des voiries et de l'accès au campus de la Doua ont abouti partiellement (1,074 MF). Par contre, la majorité des crédits votés pour la réalisation du prolongement de la rue Jeanne Hachette à Lyon 3^e (nouvelle rue Mouton Duvernet) (7,9 MF) fait l'objet d'un transfert vers d'autres opérations d'investissement.

2,43 MF sont dépensés pour les ZAC conventionnées. Les travaux primaires, les études et l'achat d'emprises foncières constituent une dépense de 2,81 MF pour sept opérations individualisées.

Les espaces publics (31,10 MF)

Les espaces publics de onze communes et la requalification de trois places à Lyon sont en cours de réalisation dans l'exercice, pour un investissement total de 24,68 MF. Cette dépense correspond également à des ouvrages qui seront remis aux villes et qui s'évaluent à 5,73 MF.

Les chantiers significatifs de l'année 1999 sont surtout l'aménagement des places Jaboulet et Joffre à Saint Genis Laval (5,32 MF), la place Jean Jaurès à Pierre Bénite (4,28 MF), les places Salengro et des Quatre Chemins (2,81 MF) à Saint Fons, la place de la Libération à Ecully (2,46 MF), la place Francis Lacroix à Rochetaillée sur Saône (1,92 MF).

La Communauté urbaine consacre des crédits à l'étude des futures opérations d'espaces publics pour 2,13 MF.

Le troisième volet des interventions communautaires est réservé au domaine fluvial (4,29 MF) : cette année, il a concerné, par exemple, le traitement de la pointe du Confluent (2,64 MF), la construction des haltes de Couzon au Mont d'Or et Curis au Mont d'Or (0,92 MF), les travaux sur les quais du Rhône et de la Saône (0,67 MF).

L'investissement foncier (48,75 MF)

L'activité foncière de la Communauté ne peut être mesurée que partiellement sous cette rubrique. Les achats sont le plus souvent réalisés dans le cadre de projets individualisés qui dépendent d'autres domaines de compétence : les déplacements urbains, les opérations d'urbanisme, le développement économique et dans une moindre mesure les équipements structurants et l'écologie. La part des dépenses effectuées dans le but de constituer des réserves foncières tend à diminuer : en 1999, 24 MF sont mandatés contre 110,12 MF en 1998.

Les acquisitions reçues à titre gratuit ou dans le cadre d'échanges sont repris dans les mouvements financiers pour un montant global de 12,06 MF.

Par contre, on retrouve à concurrence de 13,22 MF, les tènements acquis pour le compte des communes et de certains établissements publics ; les avances reçues pour ces transactions ont été équivalentes en montant.

De plus, l'achat des terrains de manœuvre de Sermenaz à Rillieux la Pape a été assuré pour la somme de 11,51 MF.

L'écologie urbaine (39,17 MF)

Pour cet exercice, les résultats du compte administratif, dans ce domaine, intègre les dépenses relatives aux études, acquisitions foncières et travaux qui concourent au traitement des eaux pluviales, soit 17,84 MF. Cela explique l'augmentation sensible de ce poste par rapport aux résultats de l'année 1998. A périmètre équivalent sur ces deux années, 21,33 MF sont mandatés en 1999 contre 15,74 MF en 1998.

Pour la rubrique propreté, les investissements les plus lourds correspondent aux grosses réparations et la mise aux normes de l'usine d'incinération des ordures ménagères de Lyon-sud (6,46 MF).

La poursuite de la mise en conformité de centre d'enfouissement technique de Genas (2,47 MF) et le traitement des biogaz sur le site de Rillieux la Pape (1,71 MF) sont les actions essentielles effectuées pour les centres de stockage et les déchèteries (4,29 MF).

L'apport de nouveaux silos et bacs roulants, à hauteur de 9,68 MF, assure le bon déroulement de la collecte sélective qui se généralise dans l'agglomération lyonnaise.

L'incendie (2,62 MF)

Il s'agit des dépenses que la Communauté urbaine engage pour l'entretien du réseau hydraulique d'incendie et de secours.

La maintenance et le renouvellement (190,48 MF)

C'est ce poste qui a absorbé les dépenses pour le plan PAD sans que soit enregistrée une augmentation conséquente des mandatements sur l'exercice (en 1998 : 187,75 MF réalisés).

On retrouve également sous la rubrique bâtiments les chantiers de rénovation et d'aménagement des bâtiments et des divers locaux loués ou propriétés de la Communauté urbaine. C'est le cas pour la remise à niveau des installations électriques et des éclairages de l'hôtel de Communauté qui aura été effectuée dans le programme de maintenance engagé pour 10,92 MF.

Dans l'immeuble Le Clip (8,07 MF), le paiement du solde de l'acquisition des bureaux a été versé, dans le courant de l'année, pour 2,96 MF, frais de notaire compris. Par ailleurs, le déménagement de la direction de la voirie a rendu nécessaire l'achat de vingt places de parc de stationnement supplémentaires pour un montant de 1,278 MF. Des travaux d'agencements et de câblage informatique se sont également déroulés ainsi que la rénovation du hall d'entrée de l'immeuble. L'ensemble représente une dépense de 3,83 MF.

La réorganisation générale des services, l'installation des salles de formations informatiques et de la mission ENS ont conduit la Communauté urbaine à acheter des locaux au deuxième et troisième étages du bâtiment M+M à Lyon 3° ainsi que trente emplacements de stationnement pour un montant de 10,62 MF. Les travaux d'aménagement conduits correspondaient en partie, au désamiantage des locaux nouvellement acquis (3,61 MF).

La maintenance des dépôts et des locaux des services urbains est toujours conséquente en matière d'investissement (21,82 MF). La principale acquisition de bâtiments de l'exercice (6,96 MF) a été effectuée rue Paul Krüger à Villeurbanne pour 4,98 MF. Il s'agit d'installer les ateliers et le magasin d'entretien des véhicules et des mobiliers de la propreté et la subdivision chargée de la gestion des centres d'enfouissement technique et des déchèteries. Sur l'ensemble des adaptations des locaux (13,82 MF), 3,26 MF correspondent à des investissements dans les dépôts de la voirie et 8,69 MF de la propreté.

Par ailleurs, 20,96 MF ont été dépensés pour les démolitions, la végétalisation des espaces libérés et les travaux de mise en sécurité dans les immeubles du domaine privé. L'aménagement de clairières et des infrastructures des cimetières de Rillieux la Pape et Bron est également enregistré pour un montant de 6,08 MF.

Pour les ouvrages d'art (5,8 MF), la Communauté urbaine s'est plus particulièrement attachée à programmer la remise en état et le renforcement des murs de soutènement (2,6 MF). La rénovation de la passerelle Saint Georges à Lyon 5° est également menée à son terme (2,12 MF) ; de gros travaux sont engagés sur le pont Maréchal Juin (0,64 MF). La maintenance des parcs de stationnement afferlés, qui entre dans le cadre des compétences de la Communauté, est assurée pour 0,42 MF.

Pour optimiser l'action des services communautaires, une somme de 49,49 MF est attribuée au poste des moyens informatiques. C'est au niveau fédéral (36,29 MF), qu'une part importante des crédits est consacrée au renouvellement des matériels et logiciels pour assurer la pérennité du fonctionnement des systèmes informatiques : environ 300 postes ont été remplacés. Le cycle des migrations est en moyenne de quatre années. Il est élaboré pour remettre à niveau le parc informatique de la Communauté dans le respect des contraintes financières qui sont identifiées par la programmation pluriannuelle des investissements. Le passage à l'an 2000 a provoqué la mise en œuvre de refontes informatiques. Lancées depuis trois ans, elles ont abouti en 1999, notamment pour les matériels IBM. L'augmentation proprement dite du parc est estimée à environ 40 % des acquisitions de matériels (200 postes achetés). L'évolution des logiciels fédéraux (ZADIG, refonte comptable, application des droits des sols) et les frais de maintenance assurée par la société ICARE sur l'exercice sont également comptabilisés dans cette enveloppe de 36 MF.

Le développement de certaines applications informatiques, spécifiques aux métiers exercés de la Communauté, est également financé en 1999. On retiendra :

- les prestations d'orthophotographies et numérisation de plans (3,38 MF),
- les développements informatiques liés à la révision du plan d'occupation des sols (2,48 MF),
- le projet 5 S à destination des services de la voirie (4,19 MF),
- les développements induits par l'ouverture du système informatique communautaire (3,15 MF).

Le renouvellement du parc automobile a fait l'objet d'une réalisation partielle (22,43 MF pour une prévision ouverte de 39,7 MF) ; la procédure longue des marchés pour les véhicules lourds engendrant un report d'acquisitions sur l'exercice 2000. Le remplacement des bennes et des véhicules de nettoyage pour les services de la propreté est réalisé à hauteur de 14,66 MF ; 0,88 MF permettent l'achat de matériels pour les réparations ou l'adaptation des véhicules. Le parc de la voirie fait l'objet d'une dépense de 0,82 MF. Le solde correspond aux achats de véhicules légers répartis pour l'ensemble des services communautaires, soit 6,07 MF.

Le matériel de bureau et les équipements techniques mis à disposition de l'administration constituent le dernier poste de dépenses important de cette rubrique avec une commande totale de 20,34 MF.

Les mouvements financiers (5.579,46 MF)

Il s'agit de mouvements réels pour 1 958,4 MF qui reprennent :

- la charge de la dette communautaire pour 1612,5 MF comprenant le remboursement de l'emprunt lié au préfinancement du FCTVA (230 MF) ;
- le versement des avances de trésorerie prévu dans le cadre de mandats d'opérations confiés à des prestataires (226,79 MF) ;
- la prise de participations de la Communauté au capital de la SEM Perrache Confluent (3,15 MF) et de la société ICARE (7,2 MF) ;

- le paiement des intérêts courus non échus (94,63 MF) ;

- le reversement de cautions reçues (0,23 MF) ; d'une partie de la taxe locale d'équipement encaissée au bénéfice des Communes et de particuliers (6 MF) et du FCTVA au Conseil général, relatif aux travaux du TNP, sur la base du montant des participations reçues de notre partenaire (7,93 MF).

Les emprunts contractés à moyen terme pour assurer, fin 1998, le versement d'un acompte de 1 milliard de francs à la société SCBPNL, en prévision du rachat du tronçon nord, ont fait l'objet d'un refinancement à long terme, sur la base de conditions plus favorables. Cette opération de remboursement anticipé des contrats d'origine a, pour conséquence, la majoration, pour le même montant (1 milliard), du poste correspondant au remboursement du capital de la dette à long terme (1 382 MF) ainsi que du montant des emprunts contractés qui figure en recettes d'investissement au compte 164.

A l'exclusion de cette renégociation, le remboursement du capital ressort à 382,5 MF contre 348,7 MF en 1998.

Les mouvements financiers reprennent, cette année, l'ensemble des écritures d'ordre de la section d'investissement. Elles s'affichent à 3 621 MF à la fin de l'exercice.

Ces opérations d'ordre ne sont pas immédiatement comparables avec les montants des années antérieures. Elles comptabilisent, comme indiqué précédemment, certains mouvements résultant de l'intégration du tronçon nord du périphérique. Hors ces inscriptions, elles s'élèvent à 668,08 MF en dépenses contre 430,6 MF au compte administratif précédent.

On constate tout d'abord une nette progression des charges à étaler : avec un montant de 453,6 MF, elles enregistrent une progression de 83 % par rapport à 1998 (247,9 MF). Certaines opérations comptables et l'augmentation des subventions exceptionnelles, versées par la Communauté, ont fait évoluer de façon notable ce poste : par exemple, l'étalement sur quinze années de la subvention au SYTRAL pour les aménagements qualitatifs liés au tramway (50 MF), l'impact relatif au versement exceptionnel à la société SMI Koyo (82,7 MF) et aux cessions foncières remises à titre gratuit et qui concernent notamment la ZAC et le parc de Gerland à Lyon 7° ainsi que la ZAC "de la Saulaie" à Oullins (134,52 MF).

Un montant important de différences sur réalisations négatives ressort des transactions 1999 (155,9 MF ; 14 MF en 1998). Il résulte des ventes et des cessions de foncier pour 10,7 MF ; des ventes, destructions ou vols de véhicules communautaires pour 8,98 MF et surtout de la sortie patrimoniale des biens meubles qui ont été remis au service incendie et secours en application de la convention du 18 janvier 1999 pour 136,21 MF.

Les mouvements pour d'ordre générés par le rachat du TNP constituent une dépense de 2 963 MF. Il s'agit pour 580,2 MF de l'annulation d'écritures de charge à étaler. 2 383,3 MF enregistrent la valeur de l'ouvrage au bilan, hors les paiements réels effectués à l'ex-concessionnaire du projet.

En complément des acquisitions de terrains effectuées en mouvement réel, dans le domaine opérationnel, la Communauté a intégré dans son patrimoine, par voie d'échanges ou d'acquisitions gratuites, des biens pour une valeur totale de 12,06 MF. Divers équipements de voirie et de biens meubles ont également été enregistrés au bilan pour 12,6 MF.

La Communauté urbaine a, par ailleurs, accepté de céder des tenements fonciers en paiement échelonné. La créance correspondante est comptabilisée pour 10,96 MF.

On retrouvera en mouvement d'ordre et pour un montant identique en recettes d'investissement, les écritures d'intégration des frais d'études engagés pour la réalisation d'équipements communautaires (11,39 MF) et de récupération de la TVA sur les travaux pris en charge dans le cadre des aménagements des cimetières de Bron et de Rillieux la Pape (1,15 MF).

Compte administratif 1999 - budget principal - dépenses d'investissement (en F) - tableau n°4 -

Domaines	Budget primitif dépenses	Prévu dépenses	Réalisé dépenses	Taux de réalisation	Reports dépenses	Annulations dépenses
développement économique et emploi	258 077 400	241 318 563,71	205 614 628,55	85,20 %	399 380,67	35 304 554,4
offres de sites	134 377 400	194 785 074,17	166 356 118,85	85,40 %	399 380,67	28 029 574,6
opérations d'urbanisme à dominante économique	4 300 000	14 423 859,72	12 650 889,87	87,71 %		1 772 969,8
actions économiques	91 750 000	8 700 000,00	7 666 627,83	88,12 %		1 033 372,1
requalification ZI et reconquêtes des friches	27 650 000	23 409 629,82	18 940 992,00	80,91 %		4 468 637,8
grands équipements d'agglomération	216 800 000	243 119 460,92	206 015 418,61	84,74 %	21 472 086,71	15 631 955,6
déplacements urbains	468 585 000	2 489 832 298,78	2 407 853 958,24	96,71 %	18 000,00	81 960 340,5
tronçon nord du périphérique	112 900 000	1 994 956 814,65	1 988 424 384,11	99,67 %	18 000,00	6 532 430,5
voirie individualisée	91 305 000	116 871 914,67	102 033 769,61	87,30 %		14 820 145,0
actions de proximité	159 800 000	217 312 258,06	206 126 193,97	94,85 %		11 186 064,0
transports en commun	71 650 000	110 480 769,11	66 764 461,17	60,43 %		43 716 307,9
gestion du trafic	32 930 000	45 968 695,34	40 402 777,49	87,89 %		5 565 917,8
tronçon ouest du périphérique	0	3 449 600,00	3 449 232,86	99,99 %		367,1
exploitation TNP en régie		792 246,95	653 139,03	82,44 %		139 107,9
habitat et politique de la ville	60 554 000	85 667 168,19	73 708 095,25	86,04 %	5 885 629,83	6 073 443,1
développement social urbain	60 554 000	85 667 168,19	73 708 095,25	86,04 %	5 885 629,83	6 073 443,1
urbanisme	78 291 580	48 891 010,29	37 625 300,64	76,96 %	2 717 280,10	8 548 429,5
plan d'aménagement d'ensemble	5 159 500	3 168 217,70	2 011 548,73	63,49 %	542 700,10	613 968,8
ZAC travaux primaires	16 003 080	9 220 913,43	5 242 384,90	56,85 %		2 053 948,5
centralité et urbanisme commercial	45 029 000	33 818 113,68	28 127 487,94	83,17 %		5 690 625,7
avant-projet d'urbanisme	12 100 000	2 433 765,48	2 243 879,07	92,20 %		189 886,4
terrains d'urbanisme		250 000,00	0,00	0,00 %	250 000,00	0,0
aménagement d'espaces publics	22 992 000	34 113 953,73	31 096 866,06	91,16 %	678 559,40	2 338 528,2
investissement foncier	56 620 000	68 155 274,75	48 754 459,91	71,53 %	53 000,00	19 347 814,8
réserves foncières	25 100 000	25 795 353,30	24 021 269,34	93,12 %	53 000,00	1 774 083,9
autres investissements fonciers	31 520 000	42 359 921,45	24 733 190,57	58,39 %		17 573 730,8
écologie urbaine	43 236 000	51 523 235,33	39 166 487,64	76,02 %	0,00	12 356 747,6
propreté	24 811 000	33 583 920,63	21 330 247,18	63,51 %		12 253 673,4
écologie	18 425 000	17 939 314,70	17 836 240,46	99,43 %		103 074,2
incendie et secours	4 100 000	2 947 236,49	2 618 846,42	88,86 %	0,00	328 390,0
maintenance et renouvellement	167 076 000	222 510 369,22	190 484 153,31	85,61 %	4 461 250,09	27 564 965,8
bâtiments	77 186 000	100 344 709,84	92 411 947,64	92,09 %	2 834 467,32	5 098 294,8
informatique	27 690 000	40 074 697,67	36 290 558,71	90,56 %		2 784 138,9
budgets externes	10 100 000	13 635 795,58	13 202 171,29	96,82 %	626 782,76	433 624,2
ouvrages d'art	5 300 000	6 626 241,71	5 802 326,75	87,57 %		823 914,9
mobiliers et matériels	16 395 000	22 127 371,46	20 339 011,87	91,92 %		1 161 576,8
véhicules	30 405 000	39 701 552,96	22 438 137,05	56,52 %		17 263 415,9
sous-total crédits opérationnels	1 359 331 980	3 488 078 571,41	3 242 938 214,63	92,97 %	35 685 186,80	209 455 169,9

mouvements financiers	1 193 065 140	5 608 370 022,84	5 579 459 015,60	99,48 %	20 347 307,00	8 563 700,2
dont, en écriture réelle	952 739 158	1 976 836 861,35	1 958 395 488,40	99,07 %	20 347 307,00	- 1 905 934,0
avances de trésorerie	206 126 080	227 403 995,27	226 790 910,75	99,73 %	19 447 307,00	- 18 834 222,4
=CTVA reversement au Département	7 928 000	7 928 000,00	7 927 624,36	100,00 %		375,6
TLE (hors PPI)	6 950 000	7 443 483,00	5 998 076,14	80,58 %		1 445 406,8
emprunt long terme	398 362 271	394 972 591,00	382 472 398,08	96,84 %		12 500 192,9
refinancement emprunts pour acompte TNP		1 000 000 000,00	1 000 000 000,00	100,00 %		0,0
refinancement FCTVA	230 000 000	230 000 000,00	230 000 000,00	100,00 %		0,0
SEM Perrache Confluent	3 700 000	3 150 000,00	3 150 000,00	100,00 %		0,0
participation augmentation capital société ICARE		8 125 600,00	7 200 000,00	88,61 %	900 000,00	25 600,0
CNE	96 625 604	96 625 604,00	94 629 323,35	97,93 %		1 996 280,6
dont, en écriture d'ordre	240 325 982	3 631 533 161,49	3 621 063 527,20	99,71 %		10 469 634,2
autres charges à étaler	205 880 327	453 827 947,43	453 570 896,23	99,94 %		257 051,2
acquisitions à titre gratuit ou reçues	10 000 000	39 350 678,40	35 617 455,39	90,51 %		3 733 223,0
dans le cadre d'échange						
immobilisation études sur opérations d'investissement		11 385 101,39	11 385 101,39	100,00 %		0,0
rachat TNP :		2 963 455 832,00	2 963 455 832,00			
différence sur réalisation cessions actifs		162 162 014,52	155 886 715,80	96,13 %		6 275 298,7
total général	2 569 397 120	9 096 448 594,25	8 822 397 230,23	96,99 %	56 032 493,80	218 018 870,2

Les recettes d'investissement

8 691,39 MF sont encaissés en recettes d'investissement à la fin de l'exercice 1999, ce qui représente un taux de consommation de 90,9 %.

83 % de ces réalisations correspondent à des écritures financières (7 250,25 MF).

La consommation des lignes de recettes opérationnelles, qui s'affiche globalement à 96,6 % (1 441 MF), est réajustée à 88,02 %, hors les écritures relatives au rachat du TNP (1 069,5 MF) ; cela représente au total 371,7 MF. Par comparaison, les résultats 1998 atteignaient 239,6 MF, soit 69,86 % de la prévision ouverte.

Sur l'ensemble des recettes, 3 906,4 MF résultent de l'application de l'avenant n° 3 de la convention-cadre du 4 avril 1991, signé avec le département du Rhône, qui définit les participations respectives des deux collectivités pour la construction des tronçons nord et ouest du périphérique. Cette somme correspond à 44,6 % des recettes réalisées sur l'exercice.

Les recettes opérationnelles

L'essentiel des encaissements est constitué de subventions obtenues pour la construction d'équipements communautaires. Il peut s'agir aussi de concours financiers reçus des partenaires qui s'associent aux projets d'aménagements de la Communauté urbaine et délèguent la maîtrise d'ouvrage d'une partie de leurs compétences à la Communauté urbaine.

Les participations s'élèvent à 1144,3 MF dont 1069,8 MF pour les écritures relatives au rachat du tronçon nord du périphérique de Lyon.

L'Etat ou ses organismes publics sont les principaux partenaires des investissements programmés par la Communauté urbaine (6,47 MF) : ils subventionnent plus particulièrement les opérations de développement social des quartiers (3,43 MF) et celles relatives aux déplacements urbains (1,57 MF).

C'est dans le cadre des actions pour ce dernier domaine que le Conseil général apporte ses concours : 9,0 MF hors rachat et des travaux 1999 du tronçon nord du périphérique de Lyon (1 100,87 MF).

Les Communes (2,40 MF) et la région Rhône-Alpes (1,77 MF) collaborent plus particulièrement aux projets pour l'habitat (2,14 MF) et l'écologie (1,76 MF).

12,37 MF sont versés par le SYTRAL qui finance le programme des petits aménagements de voirie : le PAV, le réseau intermédiaire et les requalifications des espaces publics, le long de la ligne du tramway.

Pour les ZAC et des plans d'aménagement d'ensemble (PAE), 5,35 MF sont reçus des aménageurs.

Le solde des participations correspond à des versements d'autres tiers pour 4,84 MF.

Pour les opérations en mandat de travaux, au bénéfice des Communes et d'autres établissements publics, la Communauté urbaine a récupéré 280,61 MF. Les équipements afférents à ces conventions ont coûté 303,18 MF. Cette somme intègre pour 222,06 MF, la participation de la région Rhône-Alpes, du département du Rhône et de la ville de Lyon à la construction de l'ENS à Lyon 7°.

Des écritures comptables régularisent des mandats émis sur des exercices antérieurs et augmentent la réalisation de la recette d'un montant de 2,62 MF.

Le développement économique (24,08 MF)

La ville de Lyon a contribué à hauteur de 19,14 MF aux travaux de la première tranche du parc de Gerland à Lyon 7° et particulièrement ceux qui correspondent à l'installation de l'éclairage public et à la construction des équipements sportifs : tennis club et skate-parc.

La réalisation du bassin Minerve dans le secteur de la Porte des Alpes à Saint Priest est subventionnée par l'Agence de l'eau (1,15 MF) ; elle finance également l'opération par le biais de versement d'avances fixées à 0,92 MF pour l'exercice.

2,69 MF correspondent à la contribution des aménageurs intéressés par le PAE Mi-Plaine à Saint Priest.

Les grands équipements d'agglomération (223,94 MF)

Le cofinancement de l'opération ENS s'élève, comme indiqué précédemment, à 222,06 MF. Les appels de fonds ont été présentés à la région Rhône-Alpes et au département du Rhône pour 88,83 MF et à la ville de Lyon pour 44,41 MF. Par ailleurs, pour ce dossier, une régularisation de mandat sur exercice antérieur augmente le montant de la recette totale de 1,38 MF.

Les déplacements urbains (1 133,9 MF)

L'avenant à la convention-cadre pour le financement du TNP déjà cité a été signé le 23 décembre 1999 avec le Conseil général. Ce document arrête le montant total de la participation du département du Rhône à l'ouvrage, à savoir 885,54 MF. Il prévoit également le remboursement des avances reçues par la Communauté, pour les acquisitions foncières induites par la construction de cet ouvrage d'art (164,9 MF) ; le versement à notre partenaire d'un fonds de concours annuel représentant la moitié des recettes nettes d'exploitation perçues auprès des usagers ; le financement conjoint de l'indemnité qui résulte de la résiliation du contrat de concession pour le tronçon ouest du périphérique.

Les participations du Conseil général pour l'opération de rachat sont enregistrées, en mouvement réel, au compte administratif pour la somme de 1069 MF. Seulement 861,64 MF correspondent à un versement effectif : 885,54 MF diminués de la subvention du département au frais de portages du FCTVA constatée pour 23,9 MF dans les écritures de la section de fonctionnement au compte 77. Le solde, soit 207,81 MF, (sans encaissement) correspond à des écritures comptables générées par ledit avenant et l'annulation de la concession.

Le Conseil général poursuit le financement des travaux du tronçon nord du périphérique de Lyon, sur l'exercice, à hauteur de 34,8 MF.

Il participe également aux travaux pour le boulevard urbain "est" qui se déroulent sur les communes de Saint Priest (5,72 MF) et de Vénissieux (2,20 MF) ; il contribue aux dépenses de plantations d'arbres sur les routes départementales pour les programmes 1997-1998 (0,75 MF) ainsi qu'à la mise en place des équipements de signalisation lumineuse (0,28 MF).

La ville de Lyon a apporté 0,95 MF pour la réalisation de l'éclairage dans le cadre du réaménagement de la place de Francfort à Lyon 3°. Sur ce dossier, une régularisation d'écriture, sur exercice antérieur, augmente les résultats de l'exercice de 1,26 MF.

La construction d'entrées charretières, pour des opérations qui dépendent du programme de voirie de proximité, est prise en charge, pour partie, par les constructeurs ou les particuliers bénéficiaires de ces aménagements. Le total des titres émis représente 2,27 MF.

L'Etat a décidé de subventionner la création de la liaison cyclable entre le quartier des Minguettes à Vénissieux et le parc de Parilly à Vénissieux. Un versement de 0,47 MF est enregistré sous la rubrique des actions de proximité. Une régularisation de recettes de l'Etat est également effectuée pour 1,10 MF : il s'agissait de constater un versement pour les dégâts provoqués en 1993 par des orages, sur des équipements de la Communauté urbaine.

La Communauté a appelé des fonds du SYTRAL pour les opérations qui sont élaborées en partenariat avec cet établissement (12,37 MF). Il s'agit comme indiqué précédemment du programme des PAV pour 9,71 MF ; de l'aménagement de l'axe T1 à Vaulx en Velin (1,70 MF) ; des travaux qualitatifs des espaces publics concernés par le passage du tramway (0,97 MF).

L'habitat et la politique de la ville (19,78 MF)

Ces recettes, pour 14,21 MF, sont affectées à la construction d'ouvrages non communautaires ; les autres versements proviennent pour 3,43 MF de subventions versées par l'Etat, pour 1,51 MF de concours financiers de la région Rhône-Alpes ; pour 0,63 MF des communes de Décines Charpieu et de Saint Priest pour les DSU qui les concernent.

Les opérations les plus subventionnées sur l'exercice sont celles qui ont également mobilisées le plus de crédits de dépenses à savoir les DSU de Vaulx en Velin (8,9 MF) , de Vénissieux (2,17 MF), de Rillieux la Pape, ville nouvelle (1,89 MF), de Lyon 8° (1,50 MF).

Dans le cadre de l'opération d'amélioration de l'habitat, le solde d'un concours de l'Etat, pour la réalisation de travaux dans le quartier Saint Clair à Caluire et Cuire, sur des espaces publics, fait l'objet d'un encaissement de 0,13 MF.

L'urbanisme (5,81 MF)

Cette rubrique comptabilise essentiellement la participation des aménageurs pour les PAE, les ZAC et les opérations d'urbanisme conventionnées (4,31 MF). La ville de Lyon a également versé 1,92 MF pour les travaux, rues Gabillot et Charrial à Lyon 3° dans le cadre du PAE Villette Paul Bert.

Les espaces publics (6,68 MF)

Hormis une écriture de régularisation d'un mandat pour 0,23 MF, il s'agit des versements de fonds des communes bénéficiaires des installations réalisées pour leur compte.

L'investissement foncier (21,41 MF)

S'ajoute aux mouvements relatifs à l'acquisition de foncier pour le compte de tiers évoqués dans la partie dépenses (13,3 MF), le versement d'annuités pour un montant total de 8,13 MF qui résulte des ventes acceptées en paiement échelonné, au bénéfice de Communes ou de particuliers.

L'écologie urbaine (3,18 MF)

La valorisation du biogaz produit dans le centre d'enfouissement technique de Rillieux la Pape ouvre droit à un soutien de l'établissement ADEME (0,13 MF) et de la région Rhône-Alpes (0,26 MF).

L'ADEME subventionne également le programme 1998 des achats de conteneurs (0,30 MF) comme la société Eco-Emballage (0,32 MF) dans le cadre de la mise en œuvre de la collecte sélective.

Pour 1999, les participations aux travaux dans les galeries souterraines reçues de la ville de Lyon (1,5 MF) et de l'Agence de l'eau pour les interventions sur les ruisseaux et les bassins (0,67 MF) sont référencées à ce domaine d'intervention.

La maintenance et le renouvellement (2,33 MF)

Sur cette enveloppe, 0,14 MF concerne la régularisation de mandats émis sur des exercices antérieurs à 1999.

1,15 MF correspond à la TVA récupérée auprès de la société CISE, sur la base du montant des travaux communautaires réalisés, dans l'exercice, dans les cimetières de Bron et de Rillieux la Pape.

La ville de Limonest a, pour sa part, financé la construction du nouvel hôtel de ville à hauteur de 0,85 MF, en 1999.

Les recettes financières

On distingue les écritures réelles qui s'élèvent à 3 088 MF et les opérations d'ordre retranscrites pour 4 162,2 MF qui ont une contrepartie en dépenses d'investissement ou de fonctionnement.

Pour les mouvements réels, on retrouve, comme en dépenses, l'inscription de 1 milliard de francs, relative à la renégociation des emprunts court terme contractés pour le versement de l'acompte à la société SCBPNL, sur le rachat du tronçon nord du périphérique.

Hormis cette opération, la dette communautaire, ajustée aux opérations importantes mises en œuvre dans l'exercice, s'élève à 1 670,4 MF à la clôture comptable : 819 MF assurent le paiement du solde de l'acquisition du tronçon nord ; 230 MF correspondent au financement du FCTVA.

Les fonds globalisés de la Communauté concourent également à la réalisation des opérations d'investissement. Ils se répartissent ainsi :

- le produit du FCTVA issu des dépenses éligibles de 1997 : 118,6 MF ;
- la taxe locale d'équipement pour 43,9 MF ;
- le dépassement du plafond légal de densité (PLD) pour 0,24 MF.

Le versement pour 48 MF du produit des amendes de police permet l'inscription de travaux pour l'amélioration des déplacements urbains et en particulier des transports en commun dans le programme communautaire figure également dans les mouvements réels de recettes, la part des avances de trésorerie régularisée et simultanément immobilisée, en dépenses opérationnelles pour 200 MF.

Les écritures d'ordre (4 162 MF) identifient les opérations comptables qui font suite aux engagements formalisés avec le Conseil général pour le financement spécifique au tronçon nord, soit 2 837 MF. Il s'agit :

- de charges à étaler résultant de la régularisation des subventions versées au concessionnaire durant la période 1990-1996 (1 050 MF) ;
- de l'annulation d'écritures pour 692,45 MF liées aux participations reçues du Département ;
- de l'annulation de l'acompte de 1 milliard versé à la SCBPNL en 1998, en prévision du rachat, et qui a été repris, pour immobilisation, dans les écritures de dépenses au compte 21.

Hors ces écritures, les lignes pour ordre représentent encore 1 325 MF.

Les décisions de l'assemblée communautaire en matière d'amortissement de certaines subventions limitent l'augmentation trop conséquente des charges à étaler qui ressortent toutefois à 387 MF (hors TNP).

Le montant des ICNE s'établit à 115,6 MF. Il enregistre notamment, pour 27 MF, la charge des nouveaux emprunts contractés pour assurer le rachat du tronçon nord du périphérique.

La remise de biens à l'établissement départemental de secours et d'incendie est reprise pour 136 MF dans ces écritures de recettes.

Par ailleurs, les sorties patrimoniales foncières ont été réalisées à concurrence de 196 MF. Elles correspondent à des ventes et des échanges de tenements. Il s'agit aussi de la cession, à titre gratuit, de fonciers aux bénéficiaires de partenaires de la Communauté urbaine. C'est ce qui a été effectué pour les terrains propriétés de la Communauté, remis à la ville de Lyon dans le cadre de la réalisation du parc de Gerland à Lyon 7^e (70,3 MF).

D'autres sorties patrimoniales sont comptabilisées pour 28,99 MF. Elles concernent d'abord les véhicules des services urbains et le parc des véhicules légers : la valeur historique de l'ensemble est arrêtée à la somme de 9,73 MF et se traduit par une moins-value de 8,98 MF. 1,35 MF sont retirés du bilan pour la vente à régulariser, en 1998, de cabines de péage intégrées initialement au périphérique nord. 2,61 MF correspondent à une remise, à titre gratuit, de station de pompage à l'association syndical et agricole de Caluire et Cuire, conformément à une délibération du conseil de Communauté du 25 janvier 1999. Enfin, le compte administratif enregistre également la reprise des titres de participations, pour 1999, de la SEMIFAL après sa dissolution, soit 15,3 MF. Le solde du capital détenu par la Communauté urbaine fera l'objet de mouvements sur l'année 2000, pour un montant restant à régulariser de 10,2 MF.

Enfin, rappelons que la dotation qui résulte de l'excédent de fonctionnement à la clôture comptable représente une inscription de 331,6 MF (410,6 MF en 1998).

Compte administratif 1999 - recettes d'investissement (en F) - tableau n° 5 -

domaines	Budget primitif Recettes	Prévu Recettes	Réalisé Recettes	Taux de réalisation	Reports	Annulations
développement économique et emploi	29 468 000	30 740 364,17	24 080 594,93	78,34 %	0,00	6 659 769,24
offres de sites	29 368 000	27 895 666,04	21 235 897,64	76,13 %		6 659 768,40
opérations d'urbanisme à dominante économique	100 000	2 695 007,00	2 695 006,16	100,00 %		0,84
requalification ZI et reconquêtes des friches	0	149 691,13	149 691,13	100,00 %		0,00
grands équipements d'agglomération	170 000 000	171 880 000,00	223 944 690,52	130,29 %	0,00	- 52 064 690,52
déplacements urbains	52 163 250	1 184 917 496,87	1 133 878 278,84	95,69 %	0,00	51 039 218,03
tronçon nord du périphérique	30 350 000	1 114 290 087,75	1 104 274 093,36	99,10 %		10 015 994,39
voirie individualisée	11 613 250	23 294 168,18	11 158 335,03	47,90 %		12 135 833,15
actions de proximité	0	3 575 964,04	3 848 693,55	107,63 %		- 272 729,51
transports en commun	10 200 000	28 041 604,42	10 676 342,84	38,07 %		17 365 261,58
gestion du trafic		15 715 672,48	3 920 814,06	24,95 %		11 794 858,42
habitat et politique de la ville	11 446 000	20 439 211,51	19 783 041,77	96,79 %	0,00	656 169,74
développement social urbain	11 446 000	20 312 095,51	19 655 925,77	96,77 %	0,00	656 169,74
habitat		127 116,00	127 116,00	100,00 %		0,00
urbanisme	2 430 000	6 570 008,26	5 806 537,15	88,38 %	0,00	763 471,11
plan d'aménagement d'ensemble	1 030 000	3 256 105,26	2 693 517,58	82,72 %		562 587,68
ZAC travaux primaires	1 400 000	3 163 903,00	3 113 019,57	98,39 %	0,00	50 883,43
centralité et urbanisme commercial	0	150 000,00	0,00	0,00 %	0,00	150 000,00
aménagement d'espaces publics	5 205 000	15 348 516,44	6 682 438,55	43,54 %	4 491 968,43	4 174 109,46
investissement foncier	35 190 904	38 039 799,00	21 410 846,08	56,29 %	0,00	16 628 952,92
autres investissements fonciers	35 190 904	38 039 799,00	21 410 846,08	56,29 %		16 628 952,92
écologie urbaine	9 326 000	9 998 900,00	3 177 960,00	31,78 %	0,00	6 820 940,00
propreté	7 826 000	7 826 000,00	1 005 060,00	12,84 %		6 820 940,00
écologie	1 500 000	2 172 900,00	2 172 900,00	100,00 %		0,00
incendie et secours	1 200 000	49 909,47	49 909,47	100,00 %		
maintenance et renouvellement	10 605 000	13 770 572,16	2 327 920,97	16,91 %	5 420 000,00	6 022 651,19
bâtiments	10 605 000	13 770 572,16	2 327 920,97	16,91 %	5 420 000,00	6 022 651,19
sous-total crédits opérationnels	325 534 154	1 491 754 777,88	1 441 142 218,28	96,61 %	9 911 968,43	40 700 591,17
mouvements financiers	2 242 362 966	8 068 598 438,68	7 250 247 905,07	89,86 %	46 652 704,90	771 697 828,71
dont, en écriture réelle	1 284 637 724	3 388 125 737,86	3 088 039 826,13	91,14 %	46 652 704,90	253 433 206,83
avances de trésorerie	196 526 080	251 752 985,07	200 049 559,21	79,46 %	44 363 397,36	7 340 028,50
FCTVA	115 000 000	115 000 000,00	118 635 180,00	103,16 %		- 3 635 180,00
TLE (hors PPI)	38 000 000	38 000 000,00	43 986 003,47	115,75 %		- 5 986 003,47
produit des amendes de police	48 000 000	48 000 000,00	48 056 958,00	100,12 %		- 56 958,00
emprunt long terme	657 000 000	877 344 462,61	621 350 000,00	70,82 %		255 994 462,61
refinancement emprunts pour acompte TNP		1 000 000 000,00	1 000 000 000,00	100,00 %		0,00
emprunt long terme TNP		819 000 000,00	819 000 000,00	100,00 %		0,00
refinancement FCTVA	230 000 000	230 000 000,00	230 000 000,00	100,00 %		0,00

dont, en écriture d'ordre	957 725 242	4 680 472 700,82	4 162 208 078,94	88,93 %		518 264 621,88
provision pour garanties d'emprunts	5 347 594	5 347 594,00	5 347 594,00	100,00 %		0,00
CNE	88 349 466	115 581 729,00	115 581 729,00	100,00 %		0,00
charges à étaler liées au rachat TNP (régularisation subvention versée au concessionnaire)		1 049 954 411,96	1 049 954 411,96	100,00 %		0,00
autres charges à étaler	398 510 563	388 220 778,93	387 704 866,90	99,87 %		515 912,03
dotations aux amortissements	87 281 619	87 281 619,00	86 519 296,97	99,13 %		762 322,03
cessions foncières		251 724 566,54	249 185 009,66	98,99 %		2 539 556,88
immobilisation des études sur opération d'investissement		11 385 101,39	11 385 101,39	100,00 %		0,00
rachat TNP :						
remise patrimoniale au SDIS		1 786 966 682,02	1 786 966 682,02	100,00 %		0,00
excédent de fonctionnement capitalisé		331 647 348,03	331 647 348,03	100,00 %		0,00
virement de la section de fonctionnement	357 000 000	514 242 769,58		0,00 %		514 242 769,58
total général	2 569 397 120	9 560 353 216,56	8 691 390 123,35	90,91%	56 564 673,33	812 398 419,88

B - Propose de délibérer comme suit ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'avenant n° 3 de la convention avec le Département pour le rachat du tronçon nord du périphérique ;

Vu l'avenant n° 3 de la convention-cadre du 4 avril 1991, signé avec le département du Rhône ;

Vu l'avenant à la convention-cadre signé le 23 décembre 1999 avec le Conseil général ;

Vu sa délibération en date du 25 janvier 1999 ;

Où l'avis de sa commission finances et programmation ;

DELIBERE

1° - Donne acte de la présentation du compte administratif 1999 du budget principal.

2° - Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion pour le résultat de l'exercice 1999, les données du bilan d'entrée et de sortie, les débits et les crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3° - Arrête les résultats définis tels que résumés ci-dessus.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,